



DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**PROCES-VERBAL PROVISoire DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE**

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Pierre-Alain Joye**, Président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

**M. le Président** salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

**M. le Président** relève que cette séance aura pour plat principal le budget 2020. C'était un vœu de sa part de ne pas avoir trop de messages à traiter ce soir car il voulait que chacun puisse prendre le temps de bien étudier les chiffres du budget de l'année prochaine (la Commission financière en priorité mais également chaque membre du Conseil général et il est persuadé que chacun aura pris beaucoup de plaisir à faire ce travail). Il remercie donc le Conseil communal ainsi que le Bureau de l'avoir suivi dans ce sens en proposant seulement deux messages en plus du budget.

Depuis la dernière séance, il a à faire part de la démission de M. Samuel Lenweiter (UDC) avec effet immédiat. **M. le Président** a le plaisir d'accueillir un nouveau membre du Conseil général en la personne de M. Rémy Koch pour le Groupe UDC. M. Koch a été assermenté en date du 16 décembre dernier et peut donc légalement siéger au sein du Législatif. Il lui souhaite la bienvenue. Applaudissements. Il reviendra sur la démission de M. Lenweiter dans quelques instants en proposant une modification de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

**SCRUTATEURS**

Mme et MM. Sonia Dreier, Cyrille Gassmann et Jocelyn Rey.

**CONSEIL GENERAL**

Sont excusés : MM. Eric Emery et Julien Favre

Retards annoncés : Mme Elodie Calais et M. Pierre Ménétrety

56 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

**CONSEIL COMMUNAL**

M. Samuel Ménétrety a annoncé son retard. Le Conseil communal sera présent in corpore dès son arrivée.

**M. le Président** prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs. Il remercie également de bien vouloir utiliser les micros lors des interventions.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**ORDRE DU JOUR :**

Une modification de l'ordre du jour est proposée afin de pouvoir combler la place vacante au sein de la Commission financière suite à la démission de M. Lenweiter. Il est donc proposé d'ajouter, directement après le point 2, « Communications du Conseil communal », un point intitulé « 3. Election d'un membre à la Commission financière pour la période administrative ».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un membre à la Commission financière pour la période administrative.
4. Budget 2020 – message no 95.
5. Avenants au Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer – message no 96.
6. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 113'000.00 TTC pour la mise en place d'un concept de vaisselle réutilisable pour les manifestations – message no 97.
7. Divers.

Les membres du Conseil général acceptent à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.  
**M. le Président** remercie Mme Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

**2. COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal.

**M. André Losey**, Syndic, communique :

**Suivi de différents messages votés et informations concernant les crédits bouclés**

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 53 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence de CHF 300'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables dans des bâtiments communaux pour la présente législature** : les travaux suivants ont été adjugés dernièrement : remplacement de la porte de la chambre de congélation au restaurant de la Plage pour CHF 5'300.00, réfection du local d'archives à l'ancienne école de Bussy pour CHF 8'000.00 et remplacement des portes à l'accueil de l'Administration à la Grenette pour les isoler du froid pour CHF 12'500.00. Suite à ces travaux, le solde du message est d'environ CHF 152'100.00 ;
- **Message 62 concernant l'octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables de déplacements de conduites d'eau potable (EP) et de canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) pour la présente législature** : des travaux sur des conduites d'eau potable ont été attribués pour un montant d'environ CHF 102'000.00. A ce jour, aucun travail n'a été commandé sur des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées. Le solde de ce compte est donc de CHF 438'000.00 ;
- **Message 81 concernant l'adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer relatif à la gestion des déchets** : ce Règlement a été approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Il est donc entré en vigueur depuis cette date ;

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

- **Message 83 concernant l'adoption du Règlement communal concernant l'accueil préscolaire et Message 84 concernant l'adoption du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)** : ces Règlements ont été approuvés par la Direction de la santé et des affaires sociales en date du 28 novembre 2019. Ils entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les parents seront avertis par courrier ces prochains jours de ces changements réglementaires et des changements de tarifs qui en découlent.

**M. André Losey**, Syndic, communique :

**Pisciculture d'Estavayer-le-Lac**

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant la position du Conseil communal sur le dossier de la pisciculture. Suite aux articles parus début décembre dans la presse faisant rumeur d'un possible abandon du site, le Conseil communal a écrit au Conseil d'Etat en date du 10 décembre 2019 pour obtenir des informations sur les raisons des dysfonctionnements annoncés et sur l'avenir de cette pisciculture. Quelques jours après, nous avons reçu un accusé de réception nous informant que notre courrier avait été transmis à la Direction concernée.

En date du 17 décembre 2019, nous avons reçu une copie du communiqué de presse et du rapport explicatif nous informant de la décision du Conseil d'Etat d'abandonner cette infrastructure et de privilégier une solution intercantonale à Colombier.

Le Conseil communal ne peut que manifester son incompréhension face à cette décision. En effet, lors de sa réalisation, le Conseil communal avait fait le nécessaire pour faciliter l'implantation de cette nouvelle pisciculture en convenant d'un échange de terrains avec l'Etat. L'Etat avait jugé cette infrastructure indispensable pour ses besoins car il semblait dangereux de concentrer sur un seul site l'élevage de tous les alevins, ce qui est maintenant l'orientation choisie. De plus, tout le monde sait que ce dossier est très sensible et émotionnel à Estavayer-le-Lac puisqu'il a nécessité la destruction de cabanes de pêcheurs, ce qui avait suscité de vives réactions.

Le Conseil communal a l'impression d'un énorme gâchis suite à toutes les démarches entreprises et les importants montants investis par l'Etat en vain. Il estime que le Conseil d'Etat ne devrait pas simplement abandonner le site d'un revers de main mais devrait faire le nécessaire pour remettre en activité cette infrastructure qui a une importance économique, écologique et pédagogique indéniable pour la région. De plus, cela serait aussi un signal positif pour la Broye et Estavayer d'y maintenir une infrastructure cantonale. Le Conseil communal ne peut donc que soutenir la démarche des Députés broyards qui va dans ce sens.

Un nouveau courrier au Conseil d'Etat avec cette prise de position sera envoyé ces prochains jours.

**M. Jean-Claude Votta**, Conseiller communal, communique :

**Chapelle de Morens**

Nous tenons à apporter la précision suivante sur la communication n°49 lue lors de la séance du 27 mai 2019 concernant la Chapelle de Morens. Dans cette communication, il était précisé que le Conseil communal allait présenter un message pour des travaux urgents sur cette Chapelle au niveau notamment de l'étanchéité du bâtiment (toiture et fenêtres).

Le Secteur des bâtiments a rencontré le Service des biens culturels (SBC) pour présenter les interventions envisagées dans le cadre de l'entretien et de la mise hors d'eau du bâtiment. Le SBC prend note et accepte, sur le principe, certains travaux, mais en interdit d'autres.

Les interventions de ferblanterie notamment ont été interdites pour de raisons d'intégration et d'esthétisme. L'installation des radiateurs contre les murs des façades a également été refusée. Il est souhaité que le système de radiateurs puisse être intégré dans les bancs. Cette intégration nécessiterait une étude poussée avec des ébénistes d'art et aurait comme corollaire le remplacement ou la modification de quelques bancs. Les coûts d'une telle intervention seraient disproportionnés en regard du gain escompté.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

Concernant l'éventuelle amélioration de l'éclairage et la mise à jour de l'installation électrique, là encore les exigences du SBC sont trop contraignantes et occasionneraient des coûts supplémentaires. Pour les travaux acceptés sur le principe, nous devons soumettre tous les devis à l'étude et à la validation du SBC afin d'en obtenir l'autorisation.

Pour nous, l'urgence est la mise hors d'eau de la Chapelle, ce qui implique les travaux suivants : pose d'échafaudages, drainage, remplacement des fenêtres, ferronnerie, peinture par un artisan de l'art aux endroits nécessaires.

A ce stade, nous allons effectuer des sondages aux pieds des murs des façades pour vérifier le fonctionnement de l'évacuation des eaux de toiture et de drainage. Nous reviendrons vers le Conseil général avec un message au printemps 2020.

**M. Jean-Claude Votta**, Conseiller communal, communique :

**Projet de rénovation de l'Administration communale**

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le projet cité en titre. Comme cela a été annoncé lors de la séance du Conseil général du 27 mai 2019, des études complémentaires ont été menées pour un rapport général sur l'état des bâtiments existants et pour la mise à jour du programme. Malheureusement, les différentes études menées jusqu'à présent dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de la Grenette n'ont pas encore réussi à proposer un projet convaincant pour toutes les parties concernées.

La volonté du Conseil communal est de maintenir ses services administratifs au centre-ville. Mais avec le développement du quartier Gare-Casino à l'horizon 2023, plusieurs surfaces administratives vont certainement se libérer au centre-ville. Le Conseil communal pense qu'il est judicieux d'attendre les effets de ce nouveau quartier et d'étudier si des services communaux pourraient occuper une partie des surfaces libérées. Cela éviterait de lourdes et coûteuses interventions aux Bastians 1.

En attendant, et pour pallier l'urgence de la situation, il est proposé une solution provisoire permettant de donner un peu plus d'espace de travail au Service de l'environnement et à celui du territoire. Le projet envisagé consiste à créer deux liaisons entre le bâtiment occupé actuellement et celui des Bastians 1, ceci uniquement au dernier niveau.

Le projet est en cours de planification. Les deux Services concernés ont été consultés à l'interne, de même que la Commission du patrimoine et le Service des biens culturels qui émettent un préavis positif sur le principe. La Commission du Conseil général chargée du projet de rénovation de l'Administration communale a également été informée de ce projet et y est favorable.

Ce projet d'agrandissement est techniquement réalisable sans de lourdes interventions. La différence de niveau entre les deux bâtiments sera négociée à l'aide de trois marches d'escalier imaginées dans l'épaisseur du mur mitoyen. Des portes coupe-feu (qui se fermeront uniquement en cas d'incendie) permettront de séparer les deux bâtiments. Le montant des travaux sera défini par le biais des demandes d'offres aux différents corps de métiers concernés. Les travaux envisagés pourraient être exécutés dans le bâtiment des Bastians 1 avant de créer les liaisons avec la Grenette, ce qui minimiserait les nuisances. Une fois le projet finalisé, un message sera présenté au Conseil général pour obtenir le crédit nécessaire.

**M. Eric Rey**, Conseiller communal, communique en remplacement de M. Samuel Ménétrety :

**Manifestations au centre-ville**

Cette communication fait suite à l'intervention de M. Jean-Marie Pittet dans les divers de la dernière séance du Conseil général du 19 novembre 2019 qui citait quelques-uns des termes forts utilisés dans un article de La Broye du 12 septembre 2019 comme « centre-ville au bord de la saturation – souillures et verres brisés – nuisances sonores... » pour parler de la problématique de la cohabitation entre les manifestations et les habitants au centre-ville.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

Tout d’abord, le Conseil communal est fier du nombre et de la diversité des manifestations qui sont présentes chaque année sur son territoire. Ces manifestations sont des moments privilégiés de rencontres et de partage. Elles participent au dynamisme de notre Cité, sont favorables pour le commerce local et contribuent à donner une image positive d’Estavayer. Par contre, nous sommes conscients qu’il est important de trouver un équilibre entre ces manifestations et les inévitables nuisances qu’elles génèrent pour une partie de la population, ce qui a un impact sur leur qualité de vie.

Chaque autorisation est soumise à préavis du Conseil communal puis à décision de la Préfecture. La gestion générale de ces demandes est supervisée par notre Police communale. Pour les manifestations d’importance ou qui sortent de l’ordinaire, des séances de briefing sont organisées. Lors de ces séances, les différents services communaux et/ou cantonaux concernés par l’organisation de la manifestation sont réunis. On y parle aussi bien d’aspects logistiques que sécuritaires. Une fois la manifestation terminée, une séance de débriefing est organisée dans la plupart des cas.

La Police de proximité est avertie des manifestations et c’est cet organe cantonal qui est chargé de la surveillance du respect des horaires et des autorisations.

Comme cela est mentionné dans le message n°97 qui vous sera soumis au vote ce soir, un guide à l’intention des organisateurs est en train d’être rédigé, avec comme objectif de résumer dans un document les informations et règles en lien avec les manifestations. Le Conseil communal profite de la rédaction de ce guide pour réfléchir à ce qui peut et doit être amélioré. Le nouveau concept prévu au niveau de la gestion des déchets sera une première mesure concrète. Dans le formulaire de demande de manifestation qui sera créé, des informations précises concernant les nuisances sonores seront aussi demandées pour que nous puissions émettre notre préavis en toute connaissance de cause.

**M. le Président** salue l’arrivée de Mme Calais et M. Ménétrey, Conseillers généraux. 58 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 30 voix. Il salue également l’arrivée de M. Ménétrey, Conseiller communal.

### **3. ELECTION D’UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

Les membres du Conseil général n’émettent aucune remarque quant à l’entrée en matière sur ce point de l’ordre du jour. L’entrée en matière est donc acceptée.

Suite à la démission de M. Samuel Lenweiter, un membre doit être élu à la Commission financière pour la période administrative.

**M. le Président** fait part qu’il a reçu la candidature de M. Romain Lambert du Groupe UDC.

Aucune autre proposition n’est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n’étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

**M. le Président** proclame élu M. Romain Lambert du Groupe UDC en qualité de membre à la Commission financière pour la période administrative. Applaudissements.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**4. BUDGET 2020 – MESSAGE NO 95**

**M. le Président** explique, avant de commencer l'examen du budget, comment ce point va être traité. Il va d'abord demander si quelqu'un souhaite une demande de renvoi. S'il n'y a aucune remarque, le Conseil général écoutera d'abord le Conseil communal puis le rapporteur de la Commission financière prendra la parole. Le Conseil général passera ensuite le budget en revue, chapitre par chapitre, en respectant l'ordre de parole suivant : le représentant du Conseil communal, le rapporteur de la Commission financière et ensuite la discussion sera ouverte. S'il n'y a aucune demande de modification du chapitre, on passera au chapitre suivant. En cas de demande de modification d'un chapitre, il sera procédé au vote du chapitre (d'abord la proposition du Conseil communal puis la proposition modifiée par un membre ou un groupe du Conseil général). A la fin, le budget sera voté tel qu'il ressortira des discussions, c'est-à-dire en tenant compte des éventuels votes précédents.

Après ce vote global, **M. le Président** donnera la parole au Conseiller communal en charge des finances pour des commentaires et explications concernant les charges et revenus par nature, le fonds de réserve, l'état des investissements et les investissements présumés. La Commission financière s'exprimera après lui si elle le souhaite. Ensuite, le Conseil général aura la parole pour d'éventuelles questions. Pour rappel, ces derniers points ne sont pas soumis à un vote.

Conformément à l'article 45, alinéa 5, du Règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible, ce qui n'est pas le cas.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, relève que sur la forme du message « budget 2020 », le Conseil communal a tenu à donner beaucoup plus d'informations sur la construction budgétaire de l'exercice à venir, grâce aujourd'hui à l'expérience acquise de 2017 à 2019. C'est ainsi que se trouvent pour la première fois, au point 2 « principales orientations et résultat » :

- les modifications des effectifs par service ainsi qu'un tableau général des effectifs de la Commune par dicastère ;
- un rappel sur les taux d'impôts communaux, la contribution immobilière, et les droits de la Commune sur des impôts prélevés par le Canton ;
- l'impact de la réforme fiscale pour les entreprises et comment le « manco » a été comblé ;
- les taux de couverture des trois régies, eau, épuration et déchetterie, sur lesquels il reviendra lors de l'examen du budget rubrique par rubrique.

Sur le fond, c'est un excédent de charges de près de 1,3 mio qui est soumis au Conseil général ce soir. Cela n'est pas confortable mais pas tragique finalement. Pour la Commune, si on additionne ses réserves, sa provision affectée en 2018 de plus de 4 mio pour les effets à venir de la RFFA et ses fonds propres c'est une fortune de l'ordre de 20 mio à disposition. Elle est même beaucoup plus conséquente si on valorisait à sa juste valeur le patrimoine administratif et le patrimoine financier. A ce sujet, la Commission financière a demandé la liste du patrimoine communal et la seule existante est celle de l'ECAB qui s'élève à 154 mio alors que, dans le bilan, on est plutôt dans les 40-50 mio de valeur sur ce patrimoine. Donc dès que les comptes seront élaborés selon le nouveau programme MCH2, il y aura une formidable revalorisation de ce patrimoine. Avec l'introduction du MCH2, en 2021 déjà, un excédent de charges sera admis si le capital propre non affecté permet de l'absorber (actuellement il est de 10 mio et permet facilement d'absorber par exemple un déficit de l'ordre de 1,3 mio). Aujourd'hui, c'est encore la règle des 5% qui aurait imposé de proposer une augmentation du taux d'impôts. Or, l'excédent 2020 est de 2,7% ! A la lecture, dans la presse, des Assemblées communales ou Conseils généraux d'autres communes, ces derniers jours, c'est vrai que l'on voit un peu de tout : des baisses d'impôts, des résultats positifs, des négatifs ! Difficile d'analyser comme ça ces différences au travers des comptes-rendus de la presse, mais on peut dire que certaines communes ont beaucoup de chance, du moins dans l'immédiat, dont l'une voisine d'Estavayer.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

D'autres ont bénéficié d'avoir sur leur territoire des personnes morales avec forfait fiscal et celles-ci seront normalement imposées à 13,72% en 2020 ce qui explique que certaines communes voient leur fiscalité des personnes morales augmenter et pour d'autres, comme Estavayer, fortement diminuer. On parlera lors de l'examen du budget des compensations cantonales limitées dans le temps.

Le budget de fonctionnement par nature cette année permet de voir la marge de manœuvre très limitée de la Commune en raison des charges liées, notamment dans le groupe 35 « part à des collectivités publiques » pour 19 mio. Si on y ajoute les amortissements obligatoires, les intérêts passifs, c'est plus de la moitié du budget qui est gelé, sans parler des dépenses fixes dans le groupe 31 « biens, services et marchandises » telles que les assurances, les contrats d'entretien, le chauffage, etc. La marge de manœuvre du Conseil communal est limitée sur cette rubrique – on ne peut pas couper le chauffage ou l'assurance d'un immeuble par exemple – et sur la rubrique 30 « charges du personnel » également car on ne licencie pas le personnel comme cela.

En conclusion, **M. Aegerter** souligne qu'il a dit « pas dramatique », mais la planification financière jointe au budget 2020 montre bien que les Autorités communales devront être vigilantes dans les années qui viennent, tant pour le fonctionnement que les investissements qui génèrent eux-aussi des amortissements et des dépenses de fonctionnement. Il relève comme exemple l'amortissement des moloks qui conduit à une augmentation immédiate de la taxe. Lorsqu'un investissement est voté, il est parfois oublié qu'il y a des charges liées à ce dernier. La bonne nouvelle : les ventes de terrains dans le secteur C3 de la Prillaz ces prochains jours vont certainement gommer les soucis financiers communaux à court terme, tout comme en 2018, mais les montants y relatifs ne peuvent pas être portés au budget tant que la vente n'est pas effective ! C'est comme les droits de mutations, un montant est budgétisé mais il sera certainement dépassé surtout avec les ventes de la Prillaz.

Enfin, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour son examen minutieux du budget, la pertinence de ses questions, et le climat de confiance qui règne avec elle. Cela va permettre d'ailleurs de travailler sereinement ce soir ! Merci également au Service des finances, emmené par Christophe Bonny sans lequel et son équipe, on ne pourrait pas présenter tous ces documents ce soir et avec cette qualité.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, afin de présenter au mieux le rapport de cette dernière, souhaite le développer en 6 points :

Point 1.- Entrée en matière

Voilà déjà le quatrième budget de cette législature pour la grande Commune d'Estavayer.

La Commission financière a rencontré M. le Syndic, le Conseil communal au complet et le Secrétaire général le 10 décembre à la Grenette afin de passer en revue et de commenter le budget pour 2020. Plus de 50 questions leur ont été soumises et celles-ci ont trouvé réponses. Il leur transmet les remerciements de la Commission pour leur disponibilité. Le Service des finances a aussi apporté de nombreux commentaires qui les ont grandement aidés dans leur tâche.

La Commission s'est rencontrée les 3 et 10 décembre afin d'analyser ce budget. Cette tâche a demandé plus de 7 heures de séances ainsi qu'une grande implication de tous ses membres. L'établissement du budget, fait avec une grande rigueur, amène toutefois à un résultat négatif de 1,3 mio. Evidemment, ce résultat inquiète fortement la Commission, surtout par son aspect structurel.

Lors de ses séances, elle a également pu passer en revue la liste de l'état des investissements au 30.09.2019 et les investissements présumés futurs. Il en ressort des dépenses pour travaux votés de plus de 76 mio et des investissements présumés pour 2020 de 63 mio, ce qui portera les dépenses futures à plus de 139 mio !

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

Point 2.- Analyse

Les réponses données par le Conseil communal ont permis d'analyser avec plus de clarté le budget dans sa totalité. La Commission est maintenant plus à l'aise avec la situation des bâtiments, routes, stations de traitement d'eau et particularités de la Commune. Toutefois, elle renouvelle sa demande auprès du Conseil communal pour obtenir une fiche technique pour chaque bâtiment ; ceci facilitera grandement son travail d'analyse pour les années futures.

Concernant l'analyse de ce budget, les points suivants sont relevés :

- Charges liées : le Canton possède une bonne situation financière mais aux dépens de la Commune car le Canton de Fribourg augmente d'année en année les charges liées dans les communes. En 2020, les charges liées représenteront 1 mio de plus qu'en 2019. Sur les 49 mio du budget, 50% sont des charges liées, amortissements et intérêts. La conséquence de cette situation est une diminution de la marge de manœuvre communale.
- L'aide pour la compensation de la RFFA : dans le budget présenté, cette aide se monte à 1,1 mio. Celle-ci sera également présente en 2021. Mais à partir de 2022, elle sera réduite à environ CHF 300'000.00 et ceci jusqu'en 2028. Cette réduction importante obligera probablement à prendre dans la réserve de 4,3 mio.
- La zone des Marais : cette zone doit être occupée au plus vite par des industries ce qui permettra de percevoir des revenus par l'impôt, les droits de superficie, voire la vente si cela est souhaité par les entreprises. Pour rappel, c'est CHF 300'000.00 de rentrées qui ont été supprimés suite à la démolition des halles. Selon le Conseil communal, des contacts sérieux sont en cours et la Commission espère que ces discussions aboutiront bientôt sur des implantations d'entreprises.

Point 3.- Questions sur le budget

Diverses questions sont ressorties de l'analyse afin de connaître :

- Le nombre EPT (94,9 à ce jour) et sa répartition dans les différents secteurs.
- La situation des contrats pour les télécommunications et l'informatique.
- La production des installations solaires communales.
- L'organisation future pour le Social.
- La consommation importante de chauffage dans divers bâtiments.
- Les coûts en rapport à la déchetterie régionale.
- Les divers montants importants d'entretien des bâtiments.
- Les coûts importants liés à l'informatique pour la nouvelle comptabilité harmonisée MCH2.

Point 4.- Remarques de la Commission

- L'année prochaine, selon la liste des investissements présumés, des demandes de crédits pour le bâtiment historique du Sacré-Cœur, le Restaurant de Bussy, la 2<sup>ème</sup> station de traitement des eaux et l'agrandissement de l'ERES vont être soumises au Conseil général. Cela va représenter pour ces quatre objets, la somme de 57 mio.
- Pour le compte « Approvisionnement en eau » (Chapitre 7), il est relevé un prélèvement de CHF 355'165.00 dans la réserve. Ces prélèvements annuels engendreront à court terme une augmentation du prix de l'eau.

Point 5.- Lecture et suppression de postes dans le budget

Lors de la lecture du budget, la Commission ne souhaite pas revenir sur les commentaires annexés car chaque Conseiller a pu en discuter lors des séances de groupes. Par contre lors de la lecture du budget, la Commission apportera quelques précisions sur certaines positions et interviendra à deux reprises pour demander la suppression des montants suivants :

- Les CHF 40'000.00 du poste 140.311.03 « Achat de véhicules » pour un véhicule tracteur.
- Les CHF 100'000.00 pour drainer le canal de la Sicel.



DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

Point 6.- Conclusion de la Commission

La Commune doit être gérée comme une entreprise, que ce soit pour les investissements, la gestion énergétique ou les bâtiments. Elle est consciente que le budget est souvent pessimiste pour les rentrées fiscales mais la vente des terrains de la Prillaz ne doit pas combler le déficit éventuel des comptes, cette somme doit être utilisée afin de répondre aux besoins toujours croissants des citoyens. Elle est convaincue que des économies sont encore possibles et demande au Conseil communal de veiller à ce que chaque dicastère fasse attention à ses dépenses. **M. Castaldi** profite pour remercier le comptable Christophe Bonny ainsi que son équipe pour le travail accompli durant toute cette année et son travail futur avec la nouvelle harmonisation qui les attend ... bonne chance ! Il remercie également tous les membres de la Commission pour leur implication et leurs questions pertinentes. Avec la suppression des deux postes précédemment cités et malgré un résultat négatif prévu de CHF 1'158'570.80 après corrections, la Commission financière préavis favorablement et à l'unanimité des personnes présentes le budget avec les modifications demandées sur la base de celui du Conseil communal.

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, au nom du Groupe socialiste, relève que ce dernier a analysé avec soin le budget 2020 présenté par le Conseil communal. Sans vouloir reprendre tout ce qui a été dit par la Commission financière, ils tiennent à dire clairement qu'un tel budget n'est absolument pas satisfaisant. Ils prennent acte avec regrets qu'il présente un excédent de charges de plus de 1,2 mio. Ils sont contents d'entendre le grand argentier communal si optimiste, mais certaines de leurs inquiétudes leur paraissent bien légitimes. Le Groupe socialiste va accepter ce budget pour le bien des citoyens communaux. Son approbation est toutefois conditionnée aux éléments suivants :

- Les quelques modifications demandées par la Commission financière ;
- Que le Conseil communal s'engage à faire son possible et même plus pour redresser la situation et présenter l'année prochaine un budget 2021 équilibré ;
- Que le Conseil communal poursuive et intensifie ses efforts pour prioriser les dépenses et les investissements ;
- Enfin, que le Conseil communal ait le courage de se poser des questions sur le fonctionnement et les structures communales, et si besoin, qu'il y réponde avec les réformes nécessaires.

Avec ces remarques et tout en renouvelant sa confiance au Conseil communal, le Groupe socialiste acceptera le budget.

**M. Nicolas Giacomotti**, Conseiller général, relève que la Commune d'Estavayer se doit de présenter des budgets équilibrés. Comme on le sait, il est très facile d'augmenter le budget de fonctionnement mais il est plus compliqué de revenir en arrière, surtout dans le domaine public. On lui dira sûrement qu'il faut relativiser ; en 2018, le Conseil général a accepté un budget négatif et on a tout de même terminé en positif. Il est conscient que la réforme de l'imposition des entreprises impacte toutes les communes. Le budget présenté ce soir l'inquiète tout de même, principalement sur l'augmentation des charges de la Commune. L'Administration a, par exemple, augmenté ses charges de 10% depuis 2018. L'économie actuelle est très bonne, pour ne pas dire excellente. On profite d'un grand parc immobilier ce qui évite d'avoir des locations qui plombent le budget. Au contraire, grâce aux taux historiquement bas, la rentabilité est excellente. La Commune profite d'une offre inférieure à la demande du marché, toutefois la situation est en train de changer. Ce changement aura, comme influence, une diminution des prix de locations dans la Commune et, de la même manière, on attirera automatiquement plus de contribuables susceptibles de bénéficier des prestations sociales. Le social justement ; la Commune d'Estavayer s'en sort mieux que d'autres communes. De plus, le taux de chômage est lui aussi historiquement bas. Les impôts et principalement l'évolution des prix du marché immobilier permettent de présenter un bilan 2018 positif et 2019 en sera sûrement de même, cela grâce notamment aux contributions immobilières et aux impôts sur les mutations immobilières. Mais attention car cette ressource importante ne va pas être éternelle.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

Enfin, il ne faut pas oublier qu'il y a passablement de crédits déjà votés et il n'en connaît pas beaucoup qui auront du rendement. De plus, il faudra mettre en place un transport urbain qui, lui aussi, ne sera pas sans impact sur les finances. Tout le monde l'aura compris, il ne faut pas espérer beaucoup mieux que la situation actuelle dans le futur. Il ne faut pas croire que l'on pense à diminuer les impôts, c'est bien le contraire qui se profile. Si on analyse les projections qui ont été transmises, en 2022, conformément à l'art. 87 al. 3 de la Loi sur les communes, on sera dans l'obligation d'augmenter le coefficient d'impôt. Alors il faut réfléchir avant de voter les futures dépenses afin de ne pas prendre les contribuables pour des vaches à lait. Concernant le budget, il est d'avis que lorsque l'on n'est pas contre une dépense spécifique mais qu'on souhaite que les charges diminuent, il faut le faire comprendre aux Conseillers communaux. Pour toutes ces raisons, il souhaite que le Conseil communal se fasse une réflexion sur les dépenses communales et l'encourage à mettre tout en œuvre afin de limiter leurs frais fixes. Il rajoute qu'il ne faut pas tenir compte du patrimoine immobilier communal, le but n'est pas de faire une bonne faillite.

**Mme Marianne Lambert**, au nom du PLR, informe que ce dernier soutient le budget présenté par la Commission financière, soit la suppression des deux montants cités par le Président de cette Commission, ceci pour donner un signal fort au Conseil communal.

**M. Dominic Catillaz**, au nom du Groupe PDC, informe que ce dernier a pris note du budget 2020 présenté par le Conseil communal et de son déficit prévu de CHF 1'298'570.00. Certains amendements vont corriger ce budget mais, dans l'ensemble, il est constaté que le dépassement prévu correspond en premier lieu à l'augmentation des charges liées pour env. 1 mio par rapport au budget 2019 et surtout plus de 1,4 mio par rapport aux comptes 2018. Cette fuite en avant est peu contrôlable et on subit les décisions des collectivités publiques par des participations communales. Pour le reste, l'évolution est faible. Le poste qui augmente le plus et qu'il est possible de gérer est celui des prestations de tiers – entretiens d'immeubles pour plus de CHF 500'000.00. Ils sont conscients qu'il est important de maintenir les biens communaux en bon état et le nécessaire doit être fait. Ils demandent au Conseil communal dans ses démarches et dans la gestion de ce budget de tenir une certaine rigueur et de bien réfléchir chaque engagement. Par contre, ils demandent également que, pour tous les entretiens, les entreprises sises sur le territoire communal soient utilisées au maximum. Il est aussi important de développer l'économie locale et d'ouvrir le patrimoine aux différents types d'investisseurs, petites entreprises et/ou grandes industries. Le mixte est important et des zones sont prêtes pour les accueillir. Il faut dynamiser le secteur du développement et attirer de nouveaux contribuables. Le PDC Estavayer valide donc le budget présenté en laissant libre choix à ses membres concernant d'éventuels amendements, budget qui doit permettre à l'Administration de travailler dans de très bonnes conditions.

Le budget est ensuite examiné chapitre par chapitre.

**Chapitre 0 Administration.** Charges de CHF 5'151'310.00, produits de CHF 722'120.00.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, donne certains compléments. Concernant le poste 020.436.02, on constate un remboursement pour le contrôle des bâtiments-incendie. Au poste 023.311.02, les montants relativement importants par rapport à 2019 concernent le guichet virtuel et au compte 023.315.02 l'introduction du programme MCH2.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**Chapitre 1 Ordre public.** Charges de CHF 2'540'200.00, produits de CHF 1'632'000.00.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, relève que la grande différence enregistrée concerne le départ du Service des curatelles dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020, ce qui fausse un peu les comparaisons. C'est le groupe 35 qui se voit augmenter dès l'instant où la charge du Service des curatelles sera prise à cet endroit « dédommagement à des collectivités publiques » et non pas directement dans le groupe 100.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, confirme la remarque de M. Aegerter. D'autre part, au poste 140.311.03, la Commission financière demande le retrait du montant de CHF 40'000.00 pour un véhicule tracteur, ce montant leur semblant superflu.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il s'agit d'un véhicule d'une valeur de CHF 70'000.00 dont CHF 40'000.00 à charge du CSPI Estavayer qui concerne quatre communes, montant mis dans les comptes de fonctionnement. Le besoin a été prouvé par le Commandant du feu et l'Etat-Major car il s'agit d'un véhicule manquant. Il n'y a pas de 4/4 au Service du feu, véhicule qui fait partie du cahier des charges pour un CR. Ce véhicule est nécessaire pour tirer le bateau lors d'interventions (8 par année env.) et également pour manipuler le ventilateur grand débit (interventions dans parkings souterrains). Ce véhicule est acheté en partie par la Commune mais avec la nouvelle loi de l'ECAB, cet Etablissement le rachètera, moyennant amortissement, dans les futures années. De ce fait, parce que cela fait partie d'une association de communes, le Conseil communal a trouvé plus simple, vu le montant, de le mettre dans le fonctionnement. Pour rappel, l'an passé, il y a eu un montant d'env. CHF 30'000.00 pour du matériel également dans ces comptes. C'est un ordre de grandeur qui semble vraiment assimilable dans ces comptes-là et si on regarde la totalité du compte « Police du feu » il reste totalement sous contrôle.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, relève que ce Groupe veut défendre l'achat du véhicule 4x4 pour le CR d'Estavayer. Comme une grande partie de l'assemblée, ils sont favorables à cet achat sur le fond puisque son utilité est nécessaire, mais aussi sur la forme dans le budget de fonctionnement puisque son coût est inférieur à CHF 50'000.00. Les arguments pour cet achat sont nombreux :

- La nécessité de tracter le bateau de 2,8 To. Les missions sont nombreuses, pour la Commune mais aussi pour les partenaires dans le Canton, par exemple le SEN pour les prélèvements dans les lacs de Morat et Schiffenen ;
- La nécessité de tracter le ventilateur grand débit également de 2,8 To. Pour les missions sur l'autoroute et ses nombreux tunnels, mais aussi pour les interventions dans les parkings souterrains, comme il s'en construit un peu partout sur le territoire (le Conseil général a pu visiter dernièrement celui du Champ-de-Lune). Ces interventions sont importantes et vitales pour les habitants des immeubles, pour les utilisateurs des autoroutes et des tunnels et pour l'économie car les coûts d'une remise en état des installations sont beaucoup moins onéreux avec l'engagement rapide du ventilateur grand débit ;
- Une convention avec l'ECAB qui prévoit le rachat de ce véhicule lorsque la nouvelle loi sera mise en application ;
- Pour la mise en place d'une décontamination sur les interventions grâce à son pont ouvert et séparé de l'habitacle, ceci afin de préserver les pompiers contre tout risque de maladie. Actuellement les tuyaux, les vêtements et les appareils respiratoires souillés de suie et de matériaux nocifs sont transportés dans l'habitacle, soit dans le même volume que les pompiers qui rentrent d'interventions, ce qui veut dire qu'ils respirent cet air chargé en particules fines nocives !

Les arguments contre cet achat sont :

- Un débat sur la forme. Faut-il dépenser un budget de fonctionnement ou un budget d'investissement ? Ce qui est, selon lui, peu déterminant.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

Pour rappel et à titre de comparaison, l'acquisition en 2018 de la nouvelle centrale d'alarmes des pompiers a coûté plus de CHF 30'000.00 également dans le budget de fonctionnement sans que le Conseil général ne remette en question la forme de cet investissement. Finalement, le Groupe Vernay demande de refuser l'amendement de la Commission financière et d'accepter la proposition du Conseil communal et par là d'accepter l'achat du véhicule tracteur 4x4 au poste 140.311.03.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, relève qu'il faut que le Conseil communal vienne avec un message pour ce véhicule comme pour les véhicules qui sont achetés par la Commune. Il faut suivre cette procédure. Il entend les arguments donnés ce soir mais ils seront analysés lorsque le Conseil communal présentera un message détaillé à cet effet.

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, au nom du Groupe socialiste, souligne que dans son introduction elle a relevé que son Groupe allait suivre les amendements de la Commission financière. Personne de son Groupe n'est contre l'achat de ce véhicule, simplement on a l'habitude de la transparence du Conseil communal dans ce domaine, il faut donc venir avec un message rapidement. Elle n'ose pas dire d'acheter le véhicule et de venir avec le message après parce que cela existe aussi. L'urgence et l'utilité sont comprises mais il faut présenter cela sous forme d'un message.

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, a bien compris que ce n'est pas l'achat de ce véhicule qui pose problème. La demande de la Commission financière n'est pas forcément très pratique tout simplement parce qu'on n'aura pas le choix par rapport à l'achat de ce véhicule. Il s'agit d'un choix (marque, couleur, etc) de l'ECAB étant donné que c'est eux qui gèrent le parc des véhicules pour les services du feu cantonaux. Cela va s'officialiser lors de la prochaine Loi sur le service du feu qui devrait sortir d'ici 1 à 3 ans. Cela veut dire que venir avec un message détaillé alors que le choix n'est pas communal, cela ne servira pas à grand-chose. Le montant proposé dans le budget représente une participation qu'on fait sur l'achat complet par l'ECAB. Cette participation est répartie entre les différentes communes qui font partie du CSPI. Cette dernière va être remboursée en tout ou partie. Une convention de rachat est mise en place du fait que l'ECAB va reprendre très prochainement tous les véhicules. Ils vont avoir la gestion totale des véhicules pour les répartir dans les différents CR ou CSPI. Le jour où cela deviendra officiel, l'ECAB va racheter à la Commune d'Estavayer le véhicule dont on parle ce soir ; le montant ne sera certainement pas complet car ils vont calculer un amortissement mais ce montant va donc être récupéré assez rapidement. Faire une demande de crédit pour un montant complet avec des amortissements qui seront uniquement sur la participation d'Estavayer, **M. Catillaz** ne trouve pas cela très judicieux et cela peut aussi charger les comptes communaux au niveau des investissements. Il demande dès lors au Conseil général de refuser l'amendement de la Commission financière et d'accepter cette participation qui sera en partie remboursée par l'ECAB prochainement et de garder ce montant dans le fonctionnement.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, relève que la nouvelle Loi sur les finances communales votée par le Grand Conseil en mars-avril 2019 change un peu la donne. Elle entrera en vigueur en 2021 et va imposer un Règlement communal des finances. Il sera élaboré début janvier 2020 afin qu'il puisse être présenté au Conseil général. La notion des 5% à partir de laquelle les impôts doivent être augmentés tombe. Les déficits pourront être absorbés par le capital de la Commune pour autant que ce capital ne soit pas affecté à d'autres tâches. Ce Règlement communal va également poser notamment la question de l'activation au bilan de certains investissements et notamment pour le cas précis dont le montant est de CHF 40'000.00. La limite d'activation qui sera proposée dans ce Règlement a été fixée par le Conseil communal à CHF 50'000.00. Donc à partir de là, pour le cas de ce soir, il est tout à fait logique de passer par un budget de fonctionnement.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Samuel Ménétrey**, rapporteur du Conseil communal, relève que ce choix a été fait pour cause de simplification. Ce service fonctionne en association donc il s'agit d'une participation communale. Pour toutes les autres associations, le fonctionnement est le même. Pour le CSPI, les comptes sont à Estavayer parce qu'il avait été décidé de la sorte à sa création. Il s'agit d'une participation autant que Lully, que Sévaz et que Châtillon qui l'ont mise également dans leurs comptes de fonctionnement. Personnellement, il n'arrive pas à comprendre pourquoi cela ne peut pas fonctionner comme cela à Estavayer.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote les montants proposés par le Conseil communal pour ce chapitre c'est-à-dire un montant présumé des charges de CHF 2'540'200.00 et des produits de CHF 1'632'000.00 sont acceptés par 36 oui, 22 non et 0 abstention. Dès lors, il n'est pas procédé au vote de la demande d'amendement.

**Chapitre 2 Enseignement et formation.** Charges de CHF 12'094'088.00, produits de CHF 1'028'220.00.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

**La Commission financière** n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 3 Culture et loisirs.** Charges de CHF 1'850'970.00, produits de CHF 885'095.30.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

**La Commission financière** n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

**M. Nicolas Giacomotti**, Conseiller général, est d'avis qu'il ne faut pas investir davantage dans le camping. La situation de la Plage d'Estavayer a clairement été améliorée. La prochaine modification devrait être le déplacement du camping et non pas une dépense supplémentaire afin de le faire perdurer à cet emplacement. A noter que la rénovation du filtre et la construction des sanitaires resteront utiles lorsque le camping sera déplacé. Finalement, il est étonné de voir que la location du camping est restée la même malgré les investissements réalisés. A **M. le Président**, il confirme qu'il demande de supprimer l'investissement du changement d'éclairage au camping au poste 331.314.02 pour un montant de CHF 40'000.00.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, relève que l'éclairage de cette partie du camping est obligatoire car actuellement cela n'est pas conforme.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, relève, au niveau des recettes soit le groupe 331.423.00 et 01, que le Conseil communal a une convention avec les gérants et il s'agit de taux fixés en fonction des locations. Le Conseil communal n'a pas jugé opportun de la revoir. Ce n'est pas parce que des travaux ont été faits que cela change la capacité de recevoir plus de personnes. On les reçoit mieux, oui, mais pas plus.

**M. Romain Lambert**, Conseiller général, voit que le Musée communal a aux charges CHF 305'000.00 et aux recettes CHF 33'000.00. Est-ce pertinent de continuer dans cette direction, le Musée présentant chaque année des comptes qui ont cet aspect-là ?

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, souligne qu'effectivement la culture coûte et rapporte peu financièrement parlant mais elle rapporte autrement. Donc oui, il sera toujours difficile d'équilibrer les comptes du Musée mis à part s'il devait y avoir une attraction qui draine une quantité de personnes et oui il pense qu'il est nécessaire d'entretenir de telles structures. On devrait arriver à faire des améliorations mais sur la question de dire est-ce qu'on peut équilibrer ces comptes, il pense que ce n'est pas possible.

**M. Marco Bezzola**, Conseiller général, voulait faire une intervention dans les « divers » mais profite de la brèche. Par rapport aux projets stratégiques du programme de législature 2017-2021, le point 3.1 stipule « Sauvegarder et valoriser le patrimoine du Musée d'Estavayer-le-Lac et ses Grenouilles et étudier sa possible relocalisation » : il est d'accord que la culture coûte mais il pense qu'avec un projet qui pourrait être un peu mieux ficelé, on arriverait certainement à se pencher au chevet de ce malade dans un délai raisonnable. Il prie le Conseil communal de présenter rapidement au Conseil général ses réflexions quant à ce projet stratégique, cela devient urgent.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, relève qu'effectivement cela est prévu dans le programme de législature mais à son avis c'est plutôt sur 10 ans que sur 5 ans. En ce qui concerne le Musée, les rapports d'activité 2017 et 2018 montrent déjà que du travail a été effectué en prévision de ces changements. Le plus urgent étant dans un Musée, la conservation. Pour avoir un beau Musée, il faut avoir des objets bien conservés à présenter. Le rôle primordial de la culture est également la préservation de ces objets. Dans ce sens-là, il y a des montants conséquents qui ont été prévus par rapport à ce qui est alloué d'habitude pour la culture et c'est un premier pas nécessaire pour ensuite pouvoir évaluer le travail pour donner un réel écrin à cet endroit. De gros efforts ont déjà été faits par l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac pour la restauration des grenouilles et pour leur salle. Enfin, du travail est fait actuellement par la Directrice comme une exposition sur le beurre durant tout le printemps ainsi que d'autres attractions en vue de dynamiser cet endroit. Si tout le monde y va, les entrées vont augmenter et peut-être cela donnera plus envie au Conseil général d'investir pour ce Musée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote les montants proposés par le Conseil communal pour ce chapitre à savoir des charges présumées de CHF 1'850'970.00 et des produits de CHF 885'095.30 sont acceptés par 52 oui, 6 non et 0 abstention. Dès lors, il n'est pas procédé au vote de la demande d'amendement.

**Chapitre 4 Santé.** Charges de CHF 3'810'300.00, produits de CHF 20'000.00.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, relève l'augmentation de la rubrique 410.352.14 en raison notamment de la première annuité versée pour les Fauvettes.

**La Commission financière** n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 5 Affaires sociales.** Charges de CHF 5'887'080.00, produits de CHF 685'050.00.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

**La Commission financière** n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, se questionne sur le bien-fondé de la création du poste de Chef de secteur à 100% dans le chapitre 5, point 542.301. De combien de subordonnés ce Chef de secteur s'occupera-t-il ? Quel budget sera sous sa responsabilité ? Au-delà de ces questions liées au poste de Chef de secteur qui sont de la compétence du Conseil communal, il aimerait revenir sur les propos de M. Aegerter concernant le budget par nature, précisément le ratio entre charges liées et non liées. M. Castaldi en fait aussi allusion dans le rapport de la Commission financière. Il y a très peu de marge de manœuvre à part sur les rubriques 30 (charges du personnel) et 31 (services et marchandises). La réussite d'un exercice comptable se mesure par la maîtrise des charges non liées. Les charges du personnel, une fois le poste créé et engagé, deviennent plus ou moins liées, la marge de manœuvre dans ce domaine se réduit également. En cas d'acceptation de la création du poste de Chef de secteur pour l'Animation socio-culturelle, les charges seront reportées chaque année et il sera difficile de faire marche arrière. Il demande au Conseil communal de conduire l'équipe de l'Animation socio-culturelle comme par le passé afin de faire cette économie. D'autant plus que certains EPT, notamment les curatelles (environ 6 EPT), ont été transférés à l'Association des communes, ce qui devrait équilibrer la charge du Conseil communal dans la conduite du personnel. Finalement, le Groupe Vernay demande au Conseil général de refuser la proposition du Conseil communal à savoir la création du poste de Chef de secteur à 100% pour l'Animation socio-culturelle et par conséquent d'adapter les points 542.301 et suivants concernant les charges sociales et les charges du personnel.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, informe que le poste prévu est en fait divisé en deux missions complémentaires. L'Animation Jeunesse (AJ) a mené une évaluation de son fonctionnement et de sa dotation après la fête des 10 ans en juin 2019. Elle a fait le tour des autres services d'animation à Fribourg (Schönberg, Jura, Basse-Ville) et Marly. Force est de constater que ces structures sont bien mieux dotées en personnel formé, stagiaires et aides-animateurs, pour une population similaire ou inférieure. A Estavayer, le nombre des jeunes à encadrer ne cesse d'augmenter et en listant ce qui est fait et ce qui devrait être fait, il est constaté que le temps manque déjà maintenant pour remplir les missions qui leur sont confiées, pour maintenir l'existant (ouvertures les après-midi du mercredi et du jeudi, du vendredi a-m et en soirée, organisation de sorties, passages dans la rue, préparation des activités, suivi du stagiaire, participation à LudiMania'K, ateliers en collaboration avec la bibliothèque, tournoi de futsal, etc). Il est bon de rappeler que les jeunes ne peuvent être que des consommateurs, ils sont encouragés à être les acteurs, et cela prend du temps. De même, des activités peuvent accueillir plus de 50 jeunes et nécessitent donc la présence de plusieurs personnes pour les encadrer, ce qui pèse lourdement sur les horaires. L'AJ ne pourra pas évoluer dans ces conditions, notamment en ce qui concerne les activités de prévention et d'accompagnement dans la rue. Ils passent déjà leur temps sur le terrain et peinent à dégager des moments pour élaborer de nouveaux concepts de travail, pour aller à la rencontre des jeunes dans les écoles, pour faire de la prévention active le week-end et en soirées dans les rues. Il manque en effet au minimum un 50% de dotation supplémentaire pour avancer sur ce thème que le Conseil communal veut mettre en avant. Ce dernier est régulièrement interpellé au sujet des incivilités juvéniles rencontrées en ville, dans certains endroits. Il est clair qu'un travail de police est et doit être effectué, mais on ne peut pas mettre un vigile derrière chaque personne. Coupler l'intervention sécuritaire avec une bonne campagne de prévention et d'accompagnement, en toute collaboration et bonne intelligence aura un bien meilleur impact.

Le Conseil communal ne souhaite pas abandonner le Centre de jeunes tel qu'il existe, il ambitionne surtout de le faire sortir de terre d'ici à 2026, et également de faire sortir l'Animation en ville et dans les villages. Parallèlement, et en comparant les organigrammes, le Conseil communal s'est rendu compte qu'il manque vraiment une coordination générale à l'ensemble du secteur intégration, jeunesse et seniors. C'est le Secrétaire général qui assume ce rôle, mais avec une grande distance – *le Secrétaire général c'est l'aigle et attraper des mouches pour un aigle, c'est difficile*. Or le Conseil communal souhaite plus de présence et d'encadrement afin d'assurer un meilleur suivi.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

Pour les seniors, le Chef de secteur aura la tâche de regrouper les demandes, de favoriser l'organisation de certaines prestations et d'en organiser d'autres. Actuellement, le travail est fait entre le Secrétariat général, les huissiers, le Conseiller communal, avec un mélange des genres peu efficace. Le Conseil communal souhaite vraiment maintenir les prestations et ne veut pas organiser les choses à la place des groupements, amicales et sociétés déjà en place, mais au contraire pouvoir répondre aux demandes de manière rapide, claire et efficace, ce que peut faire un tel Chef de secteur.

Pour l'intégration, le projet EstaSympa (ES) est le fer de lance de la Commune, mais ce n'est pas le seul. Nombreux sont les bénévoles, les associations, les initiatives qui créent du lien social sur tout le territoire, et qui ne souhaitent pas être estampillés ES. Le Conseil communal tient à maintenir tout cela et est persuadé qu'un Chef de secteur pourra mieux dialoguer avec tous ces acteurs et relayer leurs besoins, leurs questions et leurs demandes au sein de l'Administration. De plus, le coordinateur actuel ES va diminuer son temps de travail dès juillet 2020 et une partie des tâches seront reprises par ce nouveau poste. Une passation en douceur s'opère donc afin de garantir le projet.

Enfin, l'AJ réalise des choses magnifiques avec un 100% partagé entre deux animatrices, un stagiaire à 80% qui ne peut travailler seul et des aides pour les activités les plus concourues. Tout ce personnel manque de temps pour l'administratif, la coordination, occupé qu'il est à répondre à une mission d'animation, de prévention et d'accompagnement auprès des jeunes. Le Conseil communal est favorable à la mise en place d'un parlement/ d'un conseil des jeunes communal, où les avis d'une frange importante de la population seront rapportés, entendus et intégrés à la politique communale. Le Chef de secteur prévu aura la mission de mettre sur pied ce conseil, de faire le lien avec le Conseil communal et de représenter la Commune aux réunions cantonales.

Comme chacun peut le constater, il y a largement de quoi occuper un 50% de Chef de secteur pour couvrir toutes ces missions. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal recommande d'accepter la création d'un poste de Chef de secteur à l'intégration, l'augmentation de dotation de l'AJ et de maintenir au budget 2020 les coûts y relatifs.

A une question de **M. le Président, M. le Syndic** relève que le montant relatif à ce poste est de l'ordre de CHF 95'000.00 à 100'000.00.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote les montants proposés par le Conseil communal pour ce chapitre à savoir des charges présumées de CHF 5'887'080.00 et des produits de CHF 685'050.00 sont acceptés par 42 oui, 16 non et 0 abstention. Dès lors, il n'est pas procédé au vote de la demande d'amendement.

**Chapitre 6 Transports et communications.** Charges de CHF 3'898'350.00, produits de CHF 279'800.00.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

**La Commission financière** n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

**M. Nicolas Giacomotti**, Conseiller général, demande où se trouvent les produits des ventes des abonnements CFF et LNM dans le budget, il n'a trouvé que des charges. D'autre part, il est d'avis que ce service proposé à la population est très apprécié. Lorsqu'il parle d'économies à réaliser, il pense qu'il ne faut pas diminuer les prestations appréciées par la population mais bien devenir plus productif. Il propose donc de maintenir ce montant dans le budget ; en comparant le budget 2019 à 2020, sauf erreur, il s'agit d'un montant de CHF 55'400.00 moins les produits qu'il n'a pas trouvés.



DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. André Losey**, rapporteur du Conseil communal, informe que pour la LNM, la Commune achète un abonnement qu'elle met à disposition, il n'y a pas de rentrée pour celui-ci. Pour les abonnements CFF, c'est l'Office du tourisme qui les met à disposition du public et qui encaisse le prix de l'abonnement. L'Office du tourisme payait à la Commune le montant de l'achat de ces abonnements et la différence était pour eux. Actuellement, il y a moins d'intérêt pour ces abonnements et l'Office du tourisme souhaite ne plus assurer ce service ; il y a maintenant énormément d'offres des CFF et le public se désintéresse de ces abonnements. **A M. le Président, M. le Syndic** informe que si on continue ce service, on aura certainement un déficit sur ce poste vu le peu d'intérêt de la population et le retrait de l'Office du tourisme pour cette gestion.

**M. Nicolas Giacomotti**, Conseiller général, pense que l'Administration communale pourrait s'occuper de cette gestion à la place de l'Office du tourisme.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, souligne que l'Office du tourisme a demandé à arrêter ce service car ils font clairement du déficit. Si la Commune reprend cela, elle fera du déficit. A l'heure actuelle, l'Office du tourisme fait des actions pour essayer de couvrir les coûts, pour limiter la casse. D'ailleurs même les CFF réfléchissent à l'avenir de ces abonnements parce que l'offre est tellement grande en billets dégriffés que la population utilise moins ce genre d'abonnement. L'analyse a vraiment été faite par l'Office du tourisme et a conclu à un service déficitaire. Maintenant, est-ce que la Commune doit continuer ce service, la question est ouverte.

**A M. le Président, M. Nicolas Giacomotti**, Conseiller général, confirme sa demande de modification de ce chapitre.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote les montants proposés par le Conseil communal pour ce chapitre à savoir des charges présumées de CHF 3'898'350.00 et des produits de CHF 279'800.00 sont acceptés par 54 oui, 4 non et 0 abstention. Dès lors, il n'est pas procédé au vote de la demande d'amendement.

**Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement.** Charges de CHF 7'530'850.00, produits de CHF 6'851'315.00.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, relève au poste 710.780.00 un prélèvement sur la réserve de l'eau de CHF 355'165.00 pour rappeler que la réserve à fin 2018 était de 1,1 mio. Donc cette réserve, à ce rythme-là, encore un an ou deux et elle sera épuisée. Le Règlement sur l'eau va être revu prochainement. Concernant la réserve de l'épuration, celle-ci a été alimentée de CHF 211'290.00, or elle était à fin 2018 à 4,6 mio.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière demande que le montant de CHF 100'000.00 dédié au drainage du canal de la Sicel au poste 750.314.01 soit supprimé car il y a des investissements importants qui vont être réalisés très prochainement à cet endroit donc ce montant semble superflu.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Axel Catillaz**, Conseiller général, en tant qu'utilisateur du port de la Sichel fait le constat suivant : il est vrai que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date à laquelle l'entreprise Buehler a quitté les lieux, l'état du port s'est malheureusement dégradé. Il y a eu deux phénomènes liés à ceci, le premier les bateaux avec un tirant d'eau important ne viennent plus dans le port de la Sichel ce qui a favorisé le dépôt de sédiments au fond de ce dernier. Deuxièmement ceci est lié à des étés plus chauds qui ont amené une augmentation de la température de l'eau ce qui favorise la prolifération des algues. Il comprend que ce soir le Conseil général doit faire des économies. Dès lors le curage du port n'est pas nécessaire dans l'immédiat même s'il reste un peu plus prudent que la Commission financière au sujet des investissements prévus à cet endroit mais il demande si le faucardage sera tout de même effectué l'année prochaine.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, confirme que le faucardage aura bien lieu l'année prochaine. Avant le montant y relatif se trouvait dans l'épuration et par souci de transparence il a été déplacé dans le poste « entretien des rives du lac ». S'agissant du dragage du port de la Sichel, le Conseil communal a mis ce montant dans le budget 2020 à titre préventif donc il ne s'oppose pas vraiment à la proposition de la Commission financière. Par conséquent, il s'en remet à la décision que le Conseil général prendra. Il peut néanmoins dire que le Conseil communal entend soumettre au Conseil général en 2020 un crédit d'investissement d'un même montant en vue d'une intervention éventuelle dans le port de la Sichel jusqu'à l'aménagement du nouveau port.

**M. Steve Pillonel**, Conseiller général, intervient au sujet du compte 720.434.00 sur la taxe de base de la déchetterie qui va passer de CHF 60.00 HT à CHF 70.00 HT pour conserver un taux de couverture de 70%, soit le minimum légal. Il trouve que cette augmentation n'est pas opportune dans le sens où elle ne respecte pas du tout le principe du pollueur-payeur une fois de plus. Cette augmentation va donc s'étaler sur tout le monde alors qu'à son avis elle devrait être prise sur la taxe au sac, respectivement à l'ouverture ou au poids. Il n'a pas trouvé les chiffres dans les documents transmis et n'est donc pas en mesure de fournir le chiffre exact modifiant le montant du budget qui devrait être refusé, mais il demande que cette taxe annuelle ne soit pas augmentée et que le montant prévu soit reporté sur la taxe au poids ou à l'ouverture.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, relève que c'est l'amortissement des 56 containers enterrés qui aura lieu sur 10 ans pour un montant total de 1,4 mio qui induit cette augmentation de la taxe. Finalement tout le monde produit des ordures ménagères c'est-à-dire ce qui n'est pas valorisable ; donc c'est normal que cela soit dans la taxe de base. On ne parle pas d'autres déchets qui sont valorisables. La loi demande d'être entre 70 et 100% au niveau du taux de couverture dans ce domaine-là.

**M. Steve Pillonel**, Conseiller général, relève qu'il ne parle pas de déchets valorisables ou non. Il parle de taxe au sac, c'est justement là où les gens sont censés payer plus. A son sens, il n'y a pas de justification que chacun paie plus pour la globalité. Ceux qui paient plus de taxe au sac utilisent plus les moloks et participent plus à leur amortissement, ce qui est correct.

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, soutient la proposition de M. Pillonel à l'écoute de ses arguments. On se trouverait dès lors dans le principe du consommateur-payeur c'est beaucoup plus cohérent. Elle pense là à des familles qui font l'effort de faire du zéro déchet, pourquoi les pénaliser de CHF 10.00 de plus finalement.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, souligne que la Commune d'Estavayer est tenue avec la convention signée avec la déchetterie régionale, c'est-à-dire que pour les containers enterrés c'est la taxe à l'ouverture, donc on ne peut pas faire un prix différent pour les citoyens d'Estavayer que le prix de ceux de Cugy, Lully, etc. Il ne voit pas la différence si on augmente le prix des ordures ménagères, tout le monde est touché aussi par cela, comme sur la taxe de base.

**M. François Singy**, Conseiller général, soutient également la proposition de M. Pillonel. Il n'est pas d'accord avec les arguments de M. Aebischer. M. Pillonel parle bien de la taxe à l'ouverture et les containers avec tarif à l'ouverture sont sur le territoire d'Estavayer-le-Lac ; il va y en avoir dans les villages, donc il est juste que les augmentations auxquelles on doit faire face soient prises sur la consommation de chaque individu lors de l'utilisation des installations, la loi le prévoit aussi ainsi. La taxe de base est la taxe proportionnelle et doit être respectée aussi donc on ne peut pas imputer directement la totalité des investissements sur la taxe de base.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, demande, en cas d'augmentation de la taxe au sac et au kilo, est-ce que cet argent reviendra à la Commune d'Estavayer ou à l'entreprise Goutte ? Ce Groupe n'est pas favorable à une augmentation de taxe. Donc selon la réponse du Conseil communal, ce Groupe soutiendra la proposition de M. Pillonel.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, confirme que les containers enterrés sont sur la Commune d'Estavayer mais sont utilisables par l'ensemble des citoyens qui font partie des communes conventionnées avec la déchetterie régionale. On paie un montant par habitant à l'entreprise Goutte pour gérer non seulement la déchetterie mais également tout ce qui est les compacteurs, les containers enterrés, les transports, soit le poste 720.318.08. Donc si on augmente la taxe au kilo par exemple, cela va augmenter ce poste mais cela ne va pas faire la différence pour les 70% légaux. Voilà pourquoi on passe par la taxe de base.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, aimerait savoir si l'augmentation du prix au sac ou au kilo ira à l'entreprise Goutte ou à la Commune.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, relève que la Commune est tenue par une convention imposant des prix. Goutte a fixé un prix à l'ouverture et un prix au kilo. On ne peut pas décider ici ce soir de changer cela. Le prix est mentionné dans la convention et il y est mentionné qu'il est valable pour l'ensemble du secteur repris par Goutte. Donc non, les CHF 10.00 dont on a besoin pour couvrir l'amortissement des moloks ne peuvent pas être mis sur les coûts à l'ouverture et au poids. Il n'a pas la convention exacte sous les yeux mais il faudrait vraiment éclaircir cela avant le vote. On risque de se faire piéger d'enlever l'augmentation des CHF 10.00 sur la taxe de base en croyant que l'on peut les mettre sur les coûts à l'ouverture et au poids.

**M. Cyrille Gassmann**, Conseiller général, relève que c'est louable de vouloir mettre la taxe selon le principe du pollueur-payeur mais on parle bien que l'augmentation des coûts est due aux infrastructures communales d'Estavayer et c'est pour cela que c'est quand même équitable de mettre cette augmentation sur la taxe de base car c'est pour amortir les infrastructures d'Estavayer partagées par tous. Il n'a jamais été imputé plus à l'un ou l'autre par exemple dans l'utilisation des routes ; c'est bien des infrastructures et c'est donc justifiable, dans le cas présent, de mettre cette augmentation sur la taxe de base.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Claude Sambou**, Conseiller général, relève concernant les moloks utilisés par d'autres personnes d'autres villages qu'il est normal qu'ils paient aussi plus cher s'ils veulent utiliser des infrastructures d'Estavayer payées par les gens d'Estavayer. Certainement qu'ils n'ont pas ce système de moloks dans leur commune.

**M. Steve Pillonel**, Conseiller général, relève que M. Sambou a exactement relevé ce qu'il pensait c'est-à-dire que ce n'est pas à la population d'Estavayer de payer pour les autres communes conventionnées. Si la convention a été mal faite et de manière précipitée, ce qui a déjà été vu, il faut que le Conseil communal assume ses actes maintenant et ses décisions passées.

Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, **M. le Président** explique l'ordre des votes. En premier, la proposition telle que proposée par le Conseil communal, en cas de refus il y aura un deuxième vote sur la diminution proposée par la Commission financière et ensuite un troisième vote sur l'augmentation de CHF 10.00 de la taxe de base des déchets. **M. Pillonel**, Conseiller général, demande s'il désire refuser l'augmentation de la taxe des déchets, est-ce qu'il doit voter non aux autres propositions ? **M. le Président** répond par la négative ; dans son cas, il faut voter non à la proposition du Conseil communal, sinon tout passe. Ensuite il vote selon son opinion sur la proposition de la Commission financière et sur celle de l'augmentation de la taxe de base des déchets.

**Mme Emilia Vorlet**, Conseillère générale, demande si le Conseil général n'a pas les précisions exactes de la convention, comment le vote peut-il avoir lieu ? S'il vote une augmentation éventuellement de la taxe à l'ouverture et au poids et qu'elle ne peut ensuite pas être appliquée à cause de la convention, cela n'est pas possible.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, confirme à l'art. 13 de la convention « les taxes d'utilisation sont communes à tous les utilisateurs de la déchetterie régionale ». Donc la Commune est bien liée par cette convention avec une taxe pour les ordures ménagères qui est fixée au maximum à CHF 0.50, pour les objets encombrants à CHF 0.40 et pour les déchets compostables à CHF 0.20 mais c'est Goutte qui fixe le prix moyen pour l'ensemble des utilisateurs. Il a seulement une partie de la convention sous les yeux et ne peut pas dire jusqu'à quand elle lie la Commune.

**M. le Président** relève que le vote sur l'augmentation de la taxe de base portera uniquement sur oui ou non sur cette augmentation. Le Conseil général n'est pas compétent pour décider des prix de Goutte. En cas de refus de l'augmentation de la taxe de base, finalement il faudra prélever dans les réserves ou le Conseil communal devra trouver une autre solution.

**M. Claude Sambou**, Conseiller général, souligne suite à l'intervention de M. Chassot que les prix sont fixés par Goutte pour la déchetterie mais pas les prix de l'ouverture des moloks s'il a bien compris. **M. Chassot** confirme que oui tous les prix sont fixés par Goutte et on est tenu par la convention de les appliquer sur les infrastructures communales. Cet argent qui est encaissé va chez Goutte pour le fonctionnement principal et ensuite la Commune doit faire fonctionner ce qui est propre à la Commune par la taxe de base.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, relève que si le Conseil général refuse l'augmentation de CHF 10.00 de la taxe de base, on ne couvre plus le taux et on se trouverait dans une situation illégale. Ce serait dommage que les budgets soient bloqués durant une période à cause de cela.

A **M. le Président** qui demande si la solution ne serait pas de prendre dans la réserve, **M. Aebischer** relève qu'il n'y en a plus dans ce domaine.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Thierry Roulin**, Conseiller général, demande s'il comprend bien. La taxe payée par chaque habitant va essentiellement à l'amortissement des installations ? Ne peut-on pas optimiser les coûts de fonctionnement communaux afin de récupérer ces quelques % ?

**M. André Losey**, rapporteur du Conseil communal, répond par la négative. La taxe payée va également aux déchetteries des villages fusionnés, c'est pour tout le fonctionnement relatif aux déchets. Il faut savoir que les gens des villages conventionnés utilisent les infrastructures d'Estavayer et à l'inverse on peut également utiliser les leurs. L'augmentation de CHF 10.00 annoncée est pour l'amortissement des moloks mais le reste de la taxe concerne le fonctionnement normal.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, confirme qu'il y a une réserve sur les ordures ménagères de CHF 223'000.00 donc il y aurait peut-être une petite porte de sortie par ce biais-là.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote les montants proposés par le Conseil communal pour ce chapitre à savoir des charges présumées de CHF 7'530'850.00 et des produits de CHF 6'851'315.00 sont refusés à l'unanimité. Lors du deuxième vote, la diminution telle que demandée par la Commission financière à savoir un montant de CHF 100'000.00 dans le poste de l'entretien des rives du lac est acceptée par 55 oui, 2 non et 1 abstention. Lors du troisième vote, l'augmentation de la taxe de base sur la gestion des déchets de CHF 10.00 est refusée par 16 oui, 42 non et 0 abstention, à charge au Conseil communal de trouver une solution pour équilibrer le budget pour arriver au degré de couverture légal de 70% en prélevant dans les réserves ou autrement.

**Chapitre 8 Economie.** Charges de CHF 428'240.00, produits de CHF 33'100.00.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

**La Commission financière** n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 9 Finances et impôts.** Charges de CHF 6'113'360.00, produits de CHF 35'869'476.90.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, informe que pour compenser le manco sur les recettes fiscales des personnes morales, un prélèvement de CHF 653'300.00 a été fait sur la provision créée fin 2018 de 4,3 mio et ensuite il y a les compensations de l'Etat prévues dans la nouvelle Loi sur la réforme fiscale. Pour la Commune d'Estavayer il s'agit de CHF 332'600.00 comme compensation de base durant 7 ans et d'une compensation pour les cas de rigueur de CHF 790'000.00 durant 2 ans.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Avant de passer au vote final sur l'ensemble du budget 2020, **M. le Président** demande si ce dernier fait encore l'objet de remarques, commentaires ou questions. Ce n'est pas le cas.

Lors du vote, le budget 2020 de la Commune d'Estavayer avec les deux amendements acceptés lors de l'examen des chapitres à savoir une diminution du poste « entretien des rives du lac » de CHF 100'000.00 ainsi que la non-augmentation de la taxe personnelle sur la gestion des déchets de CHF 10.00 mais à charge au Conseil communal de trouver une solution pour arriver au taux légal de couverture annoncé dans les budgets (utilisation de la réserve ou autre solution) est accepté à l'unanimité.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

Pause de 5 minutes.

A la reprise des débats, les scrutateurs contrôlent les présences. 58 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 30 voix. **M. le Président** demande au Conseil communal de présenter un document du budget 2020 corrigé selon les décisions prises ce soir pour les dossiers de chacun.

**M. le Président** donne la parole à M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, pour des commentaires et explications concernant les charges et revenus par nature, le fonds de réserve, l'état des investissements et les investissements présumés.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, relève dans les charges par nature que la Commune est très limitée puisque les participations aux collectivités publiques s'élèvent à plus de 19 mio et que les intérêts et amortissements résultent des investissements votés. Les services et marchandises sont des dépenses sur lesquelles la Commune peut avoir un impact mais il y a des contrats d'entretien, du nettoyage, du chauffage donc on ne peut pas tout arrêter non plus. Quant aux charges du personnel, il s'agit de charges variables dans le privé mais dans une collectivité publique, on peut quasi les appeler des charges fixes. La Commune est dès lors très limitée par rapport aux charges par nature. Il faudra en discuter très sérieusement avec la Commission financière. Dans le programme de législature, le Conseil communal s'est engagé à ne pas toucher au taux d'impôt et on a les moyens de s'y tenir. On a un capital de plus de 10 mio et avec la revalorisation des actifs existants, il sera bien plus important. Tout le monde a reçu cette année le budget par nature qui est un document très important et intéressant, comme le bilan. Chaque Conseiller général a également reçu une liste des investissements présumés qui a été analysée avec la Commission financière. Il faudra bien examiner ces montants le moment venu car comme on voit pour les moloks, un crédit d'investissement induit un amortissement qu'il faut ensuite assumer. Pour chaque investissement il faudra se poser la question de son impact sur le budget de fonctionnement.

**La Commission financière** n'a pas de remarque particulière.

Aucune autre intervention n'est faite sur ce point.

#### 5. AVENANTS AU REGLEMENT SCOLAIRE DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER – MESSAGE NO 96

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Carlo Bonferroni**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière, lors de ses séances de décembre, a étudié ce message et à l'unanimité a décidé de l'approuver et de recommander son approbation au Conseil général.

**Mme Marlis Schwarzentrub**, rapporteur du Conseil communal, espère qu'avec ce message, on arrive au bout du serpent de mer qui découle de l'arrêté du Tribunal fédéral stipulant que l'école devait être gratuite pour tout le monde. Le Canton a travaillé et a émis des directives, des recommandations. Elle espère qu'on pourra, durant quelques années, travailler avec ce Règlement qui était parfait en 2017 et qui a subi quelques aléas. Elle reste à disposition.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, les avenants au Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer sont acceptés à l'unanimité.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**6. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 113'000.00 TTC POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONCEPT DE VAISSELLE REUTILISABLE POUR LES MANIFESTATIONS – MESSAGE NO 97**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière sur ce point.

**M. Beat Scheibli**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié ce crédit d'investissement et a longuement débattu ce message et a décidé finalement, à sa majorité, de proposer de le renvoyer. La raison est la suivante : il manque un concept pour cette dépense, un mot inscrit pourtant dans l'intitulé du message. Attention, la Commission financière trouve l'initiative de la Commune louable et souhaite soutenir les Autorités communales dans cette voie. Par contre, le simple fait d'acquérir des récipients réutilisables ne justifie pas, à son avis, le montant dépensé. La Commission financière souhaite qu'un concept d'application aux diverses manifestations soit établi et joint au message avant de voter une dépense tout de même conséquente. Il ne faudrait pas se trouver avec des milliers de verres inutilisés et un local de stockage sur les bras. Pour cette raison et pour que le Conseil communal ait la possibilité de revenir devant le Conseil général avec un projet plus détaillé, la Commission financière propose un renvoi du présent message.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, a été surpris et étonné lorsqu'il a appris que la Commission financière allait se positionner comme tel parce que finalement le message proposé lui paraissait assez clair. Le concept est louable, comme dit par la Commission financière, et il ne va pas s'étendre sur l'utilité d'avoir de la vaisselle réutilisable. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, beaucoup d'autres communes ont déjà mis en place cette obligation. De plus, cela permet bien sûr d'éviter l'usage de plastique à usage unique et c'est un gros avantage pour les associations, organisateurs, l'environnement, etc. Par contre, où il voit un problème, c'est que finalement dans le message, le Conseil communal a justement besoin pour créer sa directive de savoir si on va travailler avec un prêt de gobelets ou si simplement le Conseil communal, parce qu'il l'a décidé, va établir une directive où il imposera à tous les organisateurs de manifestations d'utiliser ce type de vaisselle. Donc, cela change tout si on a la possibilité de louer ou prêter un certain nombre de gobelets ou si on dit aux organisateurs qu'ils doivent utiliser ce genre de vaisselle et à eux de se débrouiller pour se la procurer. Pour avancer et pour éviter de passer des heures à travailler sur ce concept pour qu'au final il soit éventuellement refusé, le Conseil communal s'est dit que finalement de savoir si on pouvait travailler de cette manière-là était une bonne chose. De plus, il rappelle que le rôle du Conseil communal dans ce type de concept est d'établir un règlement d'application ou une directive qui n'est pas soumis au Conseil général pour approbation. Le but étant au final de pouvoir trouver un système qui convienne à tous. Le but n'est pas de prendre plus d'argent aux sociétés, ni de les soutenir, le but est de pouvoir continuer à fonctionner de la même manière. Si on impose ce système sans amener de mesures compensatoires en prêtant des gobelets, les budgets des manifestations seront impactés largement. Donc en mettant à disposition des gobelets, on permettrait de diminuer la charge supplémentaire. Ce n'est pas un soutien supplémentaire, c'est limiter la charge supplémentaire liée à la directive qui va être prise par le Conseil communal. Il aimerait pouvoir en discuter, donc il demande au Conseil général d'accepter l'entrée en matière sur ce point. Chacun a sûrement des idées pour établir cette directive donc c'est bien de pouvoir échanger mais de simplement repousser cet objet, il n'est pas sûr que ce soit la bonne solution.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, au nom du Groupe socialiste, relève qu'il a longuement débattu hier soir ce sujet. Il est quelque peu divisé quant au sort à réserver à ce message. Cependant, il est important d'entrer en matière afin de pouvoir lister les raisons qui font qu'une excellente idée pourrait finalement être refusée en bloc. Entrer en matière, c'est permettre un débat sur les points positifs et les améliorations ou compléments à apporter à un tel projet. Les débats terminés, le Conseil général pourra tout simplement accorder ou refuser ce crédit. Il pourra ainsi demander au Conseil communal, si besoin, de revenir ultérieurement avec un concept plus clair et plus abouti.

A **M. le Président, M. Beat Scheibli**, rapporteur de la Commission financière, confirme que cette dernière maintient sa demande de renvoi.

**M. le Président** explique la différence entre une demande de non-entrée en matière sur un sujet et la demande de renvoi. Si une non-entrée en matière est acceptée, cela signifie que le Conseil général ne voit pas d'intérêt à traiter le dossier en question, donc le Conseil communal ne devrait pas revenir avec le même message. Une demande de renvoi signifie le renvoi du message au Conseil communal pour compléments d'informations et ce dossier sera soumis à nouveau ultérieurement au Législatif.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le renvoi de la demande d'un crédit d'investissement de CHF 113'000.00 TTC pour la mise en place d'un concept de vaisselle réutilisable pour les manifestations est accepté par 37 oui, 21 non et 0 abstention.

## 7. DIVERS

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**M. Beat Scheibli**, Conseiller général, relève que les plus anciens dans cette salle s'en rappellent encore. En septembre 2011, le Conseil général d'Estavayer-le-Lac avait eu la bonne idée d'accepter un échange de terrains au bord du lac et un crédit de CHF 150'000.00 afin d'aider le pauvre Canton de Fribourg d'y ériger une bâtisse somptueuse appelée la pisciculture 2.0. On a rasé des cabanes historiques, scié des arbres et construit des berges afin de lui offrir une place de choix avec une vue imprenable sur le Jura. Inauguré en 2016, ce bâtiment a coûté la coquette somme de 2,4 mio aux contribuables fribourgeois. Seulement 3 ans plus tard, cette construction erronée, couplée à un système d'exploitation défectueux, qui n'a jamais vraiment fourni la nourriture favorite des cormorans, a été mise hors service. Nombreux sont les projets cantonaux, également mal ficelés et hors budget, qui ont obtenu des piqûres financières substantielles, afin de voir le jour. Mais pas celui-ci car situé bien trop loin des Autorités responsables qui décident tout simplement que personne n'est coupable. Tandis que les comptes des communes sont plombés chaque année davantage par des charges liées du Canton, celui-ci se permet donc de couler ce projet, en noyant littéralement le poisson. C'est alors sans surprise que le budget communal prend gentiment l'eau, tandis que la zone industrielle « Plein Sud » peine à trouver le Nord et que la Place Nova Friburgo ressemble davantage à une friche immobilière qu'à un parc touristique au bord du lac. Il y a donc de quoi déprimer ces jours, même si on peut lire aux portes de la Cité « Tout devient merveilleux dans la brume ». Mais il ne faut pas désespérer, bientôt un nouveau bar ouvrira ses portes, car semble-t-il, les piscicultures se prêtent à merveille pour servir des verres. Peut-être on pourra même y goûter des filets de perches du lac...non, il rigole, on y mangera probablement du sanglier. **M. Scheibli** ne va pas s'étendre davantage sur ce dossier scandaleux mais il demande au Conseil communal et aux Députés broyards de réclamer aux Autorités cantonales une solution afin de ne pas se retrouver avec une future ruine sur les bras.



DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Romain Lambert**, au nom du Groupe UDC, relève, concernant la pisciculture, que la problématique des ennuis et des défauts de conception de cette infrastructure cantonale est connue. Il ne va donc pas les énumérer à nouveau. Néanmoins, pour donner suite aux informations données par M. le Syndic au début de cette séance, il fait part de la réflexion suivante : différents ouvrages cantonaux, il pense à la route H189 (contournement de la Ville de Bulle), au Pont de la Poya à Fribourg, ont nécessité, suite à l'explosion de leurs coûts de constructions, une rallonge des financements attribuée. Le Conseil d'Etat de l'époque y a consenti sans grande difficulté ! Et cela, de manière plus que substantielle! Pour le Pont de la Poya : +34,7 mio. Pour la route H189 : +46mio. Au vu de ce qui a été lu dans la presse concernant les corrections à apporter aux installations de la pisciculture staviacoise, la somme de 1,5 mio qui devrait être attribuée à ces travaux, comparativement aux deux exemples cités, semble anecdotique ; est-ce vraiment correct d'abandonner la pisciculture staviacoise ? Est-ce la position géographique de la capitale broyarde sur la carte du Canton de Fribourg qui justifie une telle décision de la part des élus cantonaux ?

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, a été interpellée en sa qualité de Députée et relève que ce n'est qu'un petit emplâtre sur une jambe de bois mais les Députés broyards sont tout de suite montés au front et ont interpellé les deux Conseillers d'Etat Castella et Steiert qui les ont écoutés et ont accepté un rendez-vous urgent qui a été fixé début janvier. Pour les Députés il s'agira de leur mettre un coup de pression en leur disant qu'il est exclu qu'ils abandonnent ce projet, de plus qu'il soit abandonné en disant c'est faute à pas de chance. C'est clair que c'est un gâchis, c'est clair qu'ils n'ont pas pris encore la mesure de la perte subie dans la région et certainement non plus le besoin de reconnaissance de la région. Elle promet que les 11 Députés sont au travail et donneront un retour à ce sujet. Un autre instrument parlementaire à leur disposition est de demander une commission d'enquête parlementaire, ce qui avait été fait par exemple pour le Pont de la Poya, pour essayer vraiment d'aller au fond du problème, de définir les responsabilités et de demander des réparations et surtout le 1,5 mio manquant afin de faire repartir cette pisciculture.

**M. Yves Blanc**, Conseiller général, relève qu'il faut également penser aux poissons dans ce dossier et il informe que la société dont il fait partie va écrire au Conseil d'Etat pour lui demander de revoir sa position et de faire fonctionner la pisciculture. Donc si tous les gens qui sont là connaissent des gens qui sont dans la pêche, il faut les encourager à soutenir cela. Sa société va voir avec toutes les sociétés du Canton ainsi que la Fédération pour avoir leur soutien.

**M. André Losey**, rapporteur du Conseil communal, remercie les Députés pour leur engagement pour la pisciculture. Le Conseil communal est à disposition pour une discussion également pour avoir plus de force. Le Conseil communal va intervenir également auprès du Conseil d'Etat une nouvelle fois. Il est bien que les pêcheurs interviennent, qu'un maximum de personnes interviennent dans ce dossier.

**M. Axel Catillaz**, Conseiller général, revient sur le message 97 qui vient d'être renvoyé et il tient tout d'abord à féliciter le Conseil communal qui est prêt à prendre des mesures écologiques et aussi, ce qu'il trouve très positif, avec des mesures d'accompagnement pour les sociétés locales. Il faut savoir que le Canton de Berne a modifié son Ordonnance sur l'hôtellerie et la restauration et que la vaisselle réutilisable est devenue obligatoire pour l'organisation de manifestations mais aucune mesure compensatoire n'existe. Le fait que le Conseil communal arrive avec une interdiction mais tout de même un moyen d'évoluer et de compenser ceci, il admire. Par contre, il n'est pas étonné que la Commission financière ait demandé le renvoi de ce message ce soir. La teneur d'informations de celui-ci était faible et cela fait à plusieurs reprises que le Conseil général demande au Conseil communal d'arriver avec des messages clairs. Ce soir, il manquait des explications sur les chiffres, ces 70'000 ustensiles de vaisselle réutilisable est-ce que c'était vraiment adapté à toutes les manifestations, quelles manifestations allaient être

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

concernées, combien allait coûter le nettoyage qui allait être fait par la Fondation La Rosière, ce qui est aussi un point positif (ce projet a deux utilités, une écologique et une sociale). Mais là, le Conseil communal s'est un peu tiré une balle dans le pied et l'avertissement donné ce soir il faudra en tenir compte également dans les autres messages. Il ne veut pas peindre le diable sur la muraille et espère revoir très prochainement cet objet au tractanda d'un prochain Conseil général. Quelques applaudissements.

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, relève, en sa qualité de Président de la Commission des bureaux communaux, concernant l'information donnée en début de séance par M. Votta, qu'il est surpris, étonné, déçu. Il vient d'y avoir une séance lundi dernier où des décisions ont été prises au niveau de la Commission avec les membres présents du Conseil communal et là il est étonné qu'ils arrivent déjà avec une explication alors qu'il avait été décidé ensemble de préparer un rapport provisoire afin de présenter ce qui a déjà été fait parce qu'il y a passablement de choses qui ont été faites, pas forcément correctement et qui doivent être présentées mais surtout de venir avec ce rapport provisoire avec un éventuel crédit pour faire bouger ce dossier. Il aurait préféré que le Conseil communal attende avant de communiquer sur ce dossier. Un calendrier a été mis en place et il attendait du Conseil communal qu'il respecte cela et qu'il attende afin d'avancer ensemble et donner des informations concrètes et précises.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, demande au Conseil communal d'ajouter un chapitre « Budget d'exploitation prévisionnel » dans les messages d'investissements. Cette proposition va dans le sens des remarques de M. Aegerter lors de l'analyse des investissements présumés. En effet, lorsque les investissements votés par le Conseil général se réalisent, des coûts de fonctionnement liés aux nouvelles infrastructures et aux nouveaux postes de travail par exemple se reportent immédiatement dans le fonctionnement de la Commune et impactent les budgets et les comptes. Ce poste « Budget d'exploitation prévisionnel » informerait clairement et guiderait le Conseil général à prendre de bonnes décisions, en toute connaissance de cause.

**M. André Losey**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Axel Catillaz, que le Conseil communal a reçu le message. Le Conseil communal essaiera d'être meilleur à l'avenir, être parfait ce n'est pas toujours possible.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Dominic Catillaz que la communication du Conseil communal concernant les bureaux communaux est une réponse à une intervention faite lors du dernier Conseil général et une réponse devait être donnée. **M. Catillaz** n'est pas satisfait de cette réponse mais c'est pas grave.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Roulin que c'est vrai qu'actuellement dans un message est mentionné le montant total avec les intérêts et les amortissements. C'est clair qu'il manque clairement le budget d'exploitation pour les futurs investissements. C'est vrai que sur les investissements, il y a toujours des frais d'exploitation autres que les intérêts et amortissements et il est favorable à la remarque du Groupe Vernay. Le Conseil communal va examiner cela afin de voir comment mettre en place cette rubrique-là qui serait à titre indicatif et non votée par le Conseil général.

**Mme Emilia Vorlet**, Conseillère générale, intervient au sujet de la pose des panneaux de signalisation d'entrées des localités de la Commune. Des règles existent pour la pose de ces panneaux. Elle a fait l'objet de remarques de citoyens de Murist concernant le panneau indiquant Franex qui est posé devant la croix en pierre ce qui heurte certaines sensibilités. Peut-on essayer de trouver des solutions, se poser certaines réflexions avant de poser ces panneaux ?

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**Mme Marianne Lambert**, Conseillère générale, revient sur la déchetterie après avoir reçu un mail d'un citoyen staviacois. Elle lit sa réflexion quant à la taxe "déchets verts" : « Ayant récemment taillé un gros arbre et une haie de mon jardin, je me suis vu recevoir une facture de CHF 133.00 pour l'élimination de ces déchets, que j'ai aussitôt payée. Je me questionne pourtant depuis l'introduction de cette taxe sur le message donné à la population, comme si les personnes ayant un jardin, plantant des arbustes, entretenant des haies qui accueillent une telle biodiversité, étaient des pollueurs à qui il fallait par conséquent appliquer le principe du pollueur-payeur. La Commune d'Estavayer ne va-t-elle pas à contre-sens avec cette mesure ? En cette période de vague verte, je me demande s'il ne serait pas plus sensé de donner un franc symbolique à toute personne qui planterait un arbre, qui créerait un mètre carré de jardin, plutôt que de la taxer pour l'élimination, ou plutôt la réutilisation de ses déchets verts. », signé : un citoyen d'Estavayer. Ce n'est peut-être pas le moment de lancer un débat, mais elle pense qu'il faudra rediscuter de cette thématique l'an prochain.

**M. Steve Pillonel**, Conseiller général, relève que le sujet de la 5G a déjà été abordé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil, même en séances OFF. Les réponses, bien que relativement évasives, se voulaient plutôt rassurantes. Aujourd'hui, le Plan d'aménagement local et son Règlement communal d'urbanisme sont à l'enquête. Les personnes qui l'ont abordé n'y ont trouvé aucune mesure de protection des citoyens par rapport aux antennes et aux radiations non ionisantes (ondes mobiles). Il a également fait chou blanc comme on dit. Or de telles dispositions constituent un des rares moyens pour les citoyens de pouvoir valablement s'opposer à une douche d'ondes grandissante. Ce faisant, il souhaite savoir si la question a été abordée en Commission d'aménagement du territoire. Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti ? Un rapport de la Commission d'aménagement du territoire au sujet du PAL est-il prévu ? De tels rapports ayant été sollicités pour des règlements dont l'importance est bien moindre que le PAL et le RCU qui vont jouer le rôle de boussole territoriale pour les 15 prochaines années au minimum. A son avis, il en va de la question de savoir si Estavayer souhaite favoriser la qualité de vie et protéger ses citoyens ou faire le jeu des opérateurs. Lors de la campagne de publicité de Swisscom, le Conseil communal avait fait mine d'être mal à l'aise. Ces épisodes l'ont laissé espérer que des mesures de protection seraient prises en faveur de la population. Aujourd'hui, il s'interroge de savoir si tout n'était pas orchestré dans une opacité qui l'inquiète. Malheureusement, en l'état des choses, il ne semble rester que la voie des oppositions au PAL et à son RCU pour espérer obtenir une protection raisonnable, en espérant qu'un maximum de personnes l'utiliseront.

**M. Steve Pillonel**, Conseiller général au nom de la Commission de l'énergie, relève que cette dernière, dans le cadre du PAL, souhaite savoir pourquoi le Conseil communal, respectivement la Commission technique, n'ont pas tenu compte de son avis concernant en particulier les dispositions relatives à la pose de panneaux solaires en vieille-ville et sur les bâtiments protégés. La Commission de l'énergie a en effet siégé à plusieurs reprises pour cela avec tous les représentants des groupes politiques et elle a quand même une certaine représentativité de la population.

**M. le Président** constate que certains membres ont mis leur veste et il lui est confirmé qu'il fait froid dans la salle. Il demande dès lors au Conseil communal de remédier à ce problème pour le futur.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Vorlet que tout placement de panneaux de signalisation est soumis à autorisation du Service des ponts et chaussées. Il lui semble que ce panneau était déjà comme cela avant la fusion, il lui est répondu qu'il n'existait pas avant. Il prend note de cette intervention et examinera ce problème en relevant que ce n'est parfois pas évident de trouver le bon endroit car lorsqu'on déplace après ce sont d'autres groupements de personnes qui réagissent.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Lambert et rappelle que le Conseil communal, lors de la convention pour la déchetterie Goutte, avec la Commission pour la nouvelle déchetterie, a jugé que ce n'était pas normal que les déchets verts soient payés par la taxe de base. Maintenant si les déchets verts devenaient gratuits, la taxe de base augmenterait d'env. CHF 20.00 ou 30.00. Ce n'est pas logique que tous les citoyens paient par la taxe de base pour une partie des citoyens qui produisent des déchets verts ou des arbres. Là on ne parle pas de pollueur-payeur, on parle de producteur-payeur. Cela fait partie de la convention avec Goutte et c'est seulement à l'échéance de la convention que cela pourrait être éventuellement revu. Bien sûr que si on a la fibre verte, on trouve cela pas normal. La Commune est exigeante sur le fait que si quelqu'un demande à abattre un arbre, une mesure compensatoire est demandée.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, informe qu'à Estavayer-le-Lac il y a deux antennes 5G une dans la propriété des cantonniers et l'autre dans le clocher de la collégiale. Des travaux ont été surpris à Forel et après vérification de l'Etat, il s'agissait d'une autorisation qui était antérieure à l'obligation d'enquête du mois de juin 2019. Ce n'était pas une 5G qui a été installée mais juste une augmentation de la 4G. A ce jour, il y a eu une demande d'un bureau d'avocat, au nom de Swisscom, pour poser la 5G sur le Château d'eau. La demande est faite au propriétaire. La Commune a répondu par la négative avec une demande claire qui avait déjà été faite à Swisscom à savoir qu'avant toute nouvelle discussion avec le propriétaire communal, car on n'a pas la maîtrise sur les autres propriétaires, d'imposer à Swisscom de faire des séances d'informations à la population d'Estavayer pour informer sur leur manière de travailler sur la 5G, sur les conséquences. Ce dossier est très difficile pour le Conseil communal car il est confronté au questionnement, à la critique parfois mais il n'a pas les compétences pour répondre à la problématique technique de cette 5G. Un exposé a été fait lors de l'assemblée générale de la COREB avec trois intervenants (un de Swisscom, un scientifique et une représentante de l'Etat). La partie technique des deux premiers intervenants peut être consultée sur le site de la COREB. Pour l'Etat c'est assez simple, depuis le mois de juin de cette année, toute intervention sur une antenne doit être mise à l'enquête.

**M. Chassot** ne sait pas aujourd'hui s'il y aurait encore des antennes qui pourraient être modifiées car elles auraient obtenu des autorisations avant. Ce qu'a dit la représentante de l'Etat, c'est que finalement c'est juste une histoire d'être entendu, le permis sera octroyé si l'installation est conforme puisque c'est la législation fédérale qui gère ce domaine. Même l'Etat ne va pas faire de moratoire car illégal. **M. Chassot** relève que la Commission d'aménagement n'a pas ou très peu traité ce dossier. Dans le RCU de Vuissens, effectivement il y a une règle présente qui dit que l'on doit privilégier les endroits éloignés des habitations pour l'installation d'antennes. C'est l'effet cascade des modèles d'implantation, c'est-à-dire qu'on pourrait mettre dans le RCU d'Estavayer-le-Lac que l'on privilégie des poses d'antennes suffisamment éloignées des habitations dans la mesure du possible. S'il y a des oppositions lors de la mise à l'enquête de ce RCU, c'est une mesure qui pourrait être rajoutée, une jurisprudence a confirmé que cette pratique était possible. Elle n'aura toutefois que peu d'effet, la 5G étant moins pénétrante que d'autres antennes ; il faudra multiplier la pose d'antennes pour couvrir correctement le territoire. Cette procédure est validée aujourd'hui par la Confédération, ce n'est pas dénoncé par le Canton qui dit qu'il ne peut rien faire et la Commune est face au peuple et est démunie. Elle peut juste veiller à ce que la procédure se fasse. Par rapport au modèle de cascade, effectivement, cela lui avait semblé inutile mais si des gens estiment que c'est nécessaire d'imposer cela dans le RCU, c'est maintenant qu'il faut réagir car l'enquête est en cours.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond concernant la Commission de l'énergie qu'il faut savoir qu'effectivement cette dernière travaille et elle fait bien son travail. Elle donne des propositions sur les mesures à prendre pour être performant en matière énergétique. La Commission du patrimoine a également travaillé sur le dossier des panneaux solaires (Commission de professionnels de la protection des sites bâtis) et il y a la Commission d'aménagement qui y a travaillé également. Les trois Commissions ont fait des propositions. Dans la Commission du patrimoine et celle de l'aménagement du territoire, c'est la protection du site bâti qui a été privilégiée. Il faut savoir qu'il y a des règles qui ont déjà été édictées dans certains règlements communaux d'urbanisme qui ont déjà été mis à l'enquête. Il a été fait attention à une certaine synergie car il faudra, ensuite, harmoniser tous les PAL et tous les RCU. Finalement tous ces rapports et ces propositions ont été soumis au Conseil communal qui a tranché et qui a donné raison à la proposition de la Commission d'aménagement du territoire. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement, il y a juste eu à faire des choix et c'est le processus démocratique qui s'est exprimé. Les Commissions proposent et le Conseil communal dispose. Le processus va se poursuivre, on est actuellement à l'enquête publique et la démocratie peut s'exprimer s'il apparaît que le Conseil communal avait fait un mauvais choix. Dans le dossier mis à l'enquête, il y a le plan communal des énergies qui n'a pas été travaillé par les autres Commissions parce qu'il est très bien fait. Personne n'a à reprocher à la Commission de l'énergie de faire un mauvais travail. L'esprit de synthèse a été fait par le Conseil communal qui a mené à cette décision.

**M. Steve Pillonel**, Conseiller général, par rapport à la 5G a compris qu'il y avait une possibilité d'agir si les gens faisaient opposition en masse, c'est un peu dommage d'en arriver là. C'est un peu dommage que le Conseil communal n'ait pas pris les devants par rapport à cela. Par rapport à la Commission de l'énergie, ils en prennent acte mais il a l'impression qu'il y a quand même bien des choses dont il n'a pas été tenu compte. Il va s'abstenir de se prononcer car il intervenait au nom de la Commission sur ce point-là.

**M. Jean-Marc Berset**, Conseiller général, Vice-Président de la Commission de l'énergie, précise concernant l'art. 32 qui a été débattu par les différentes Commissions que la Commission de l'énergie aurait aimé et apprécié qu'il y ait un débat et qu'on lui demande pourquoi elle avait proposé de ne pas interdire la pose de panneaux solaires sur des bâtiments protégés. Simplement parce que la loi cantonale l'interdit déjà et de faire un règlement communal restrictif lui semblait dommage car cela permettrait, si un jour la loi cantonale s'assouplit, d'être aussi souple que le Canton. Il ne sait pas si cela a été discuté dans le même sens dans les autres Commissions. Dans le futur, ce serait bien de demander pourquoi les choix sont faits de telle manière.

**M. Jean-Michel Bondallaz**, Conseiller général, fait partie des personnes qui ont froid et il trouve très regrettable de faire les séances dans cette salle alors qu'il y a une magnifique salle en plein centre-ville. Il trouve nettement mieux là-bas même si les personnes sont un peu serrées. C'est un peu comme si le Conseil national allait au Wankdorf faire ses séances ! Si une séance prévoit beaucoup de public lors de grands dossiers, oui c'est bien de faire à la Prillaz mais pour une séance normale, c'est mieux à la Grenette.

**M. François Singy**, Conseiller général, intervient au sujet de l'activité de l'aérodrome de Payerne. Le Conseil communal a décidé de mettre sur pied un Groupe aérodrome. Il y a déjà eu deux rencontres avec les instances militaires à Payerne. C'est clair que cela peut sembler peu. Il y a beaucoup d'activités, de travail. M. Chassot prend les devants pour organiser ces rendez-vous. Vu la charge de travail dans toutes les Commissions, il trouve utile que le Groupe de l'aérodrome ait une séance de travail à l'interne avec une délégation du Conseil communal afin de pouvoir échanger les connaissances que certains ont. Le territoire touche les anciennes Communes de Rueyres-les-Prés, Bussy, Morens, Forel, Autavaux. D'autres sujets pourraient être échangés. C'est important de bien préparer ces séances afin de faire preuve d'efficacité envers les représentants de l'aérodrome. Ce qui l'inquiète aussi c'est l'activité

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

des civils. Ils opèrent aussi sur les bases militaires. On entend beaucoup d'informations et il est difficile d'agir, de pouvoir être influent sur ces choses mais il est d'avis que si on veut être proactif, il faut bien se préparer. Il relève d'autre part, au niveau des routes communales, que certains villages n'ont pas encore installé leurs piquets de neige. Certes il n'y a pas encore eu beaucoup de neige, mais ces derniers sont également efficaces en cas de brouillard.

**M. le Président** répond à M. Bondallaz que c'est vrai qu'il est regrettable de siéger en ayant froid. Le lieu des séances va être discuté lors de la prochaine séance du Bureau du Conseil général étant donné qu'il s'agit d'un objet de sa compétence. Rien n'est figé actuellement.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Berset concernant les panneaux solaires qu'il a usé de son influence dans les deux Commissions où il siège. La problématique à Estavayer-le-Lac surtout mais aussi dans les villages c'est que lorsqu'on dit à un installateur que la pose est autorisée moyennant une qualité de pose, lui il entend « pose autorisée », il y va. Après il y a des échanges de mails pendant 6 mois, voire une année parce qu'il a lancé en vrac des panneaux sur un toit et il croit que c'est bon. On a un peu inversé la manière de faire en donnant cette restriction. Il faut savoir que les panneaux solaires sont aujourd'hui interdits en vieille-ville. Rien n'a été changé. Il y aura le point 5 de l'art. 32 qui dit que s'il y a des technologies qui permettent de respecter le patrimoine, on peut venir avec des panneaux qui le respectent. Sans cette restriction, si demain l'autorisation était donnée de mettre des panneaux solaires sur les bâtiments protégés A moyennant une qualité, on pourrait voir un installateur proposer à la Paroisse de mettre la façade de l'église en panneaux solaires. On devrait faire une bagarre pas possible de 6 mois pour expliquer ce qu'on veut. Et à l'usure, on sait comment vont ces projets, des panneaux se poseraient qui gâcheraient les monuments. Dans l'autre sens, à la lecture de l'article, c'est non mais avec une ouverture au point 5. Si la Commission de l'énergie propose des solutions avec des systèmes de poses adéquats, on pourrait les accepter. On peut imaginer une séance de travail avec le Service des biens culturels pour voir ce qu'on pourrait faire. Il y a une année, un système de panneau solaire a été posé sur une ferme classée 3 et cela a été accepté par le Service des biens culturels ce qui n'aurait jamais été possible il y a 10 ans. Le but du Conseil communal est vraiment de protéger les bâtiments dans sa décision.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Singy qu'il a pris note de sa remarque. Il y a déjà eu une intervention il y a deux séances par une autre Conseillère générale sur ce sujet. La difficulté est que le Directeur actuel est sur le départ et le nouveau arrive en début d'année. M. Chassot a parlé à l'ancien Directeur qui a des difficultés à reconnaître la Commission aérodrome et il lui a répété à maintes reprises qu'il faut inviter non seulement les Syndics mais pour Estavayer, la Commission dans son entier. Lors des séances, M. Chassot se déplace pour la Commune d'Estavayer. Il y a une personne par Commune. Estavayer, Commune de 10'000 habitants avec la majorité de l'aérodrome sur son territoire, est représentée par une seule personne ce qui n'est pas représentatif. Il n'y a pas encore eu de reconnaissance pour impliquer Estavayer dans les décisions. Il a pris note des interventions. Une séance de la Commission va être convoquée et M. Chassot va essayer de la faire reconnaître auprès de l'aérodrome.

**Mme Christine Duc**, Conseillère générale, rappelle la sortie en raquettes organisée par Jean-Michel Bondallaz et elle-même le vendredi 7 février prochain, sortie à charge des participants. Ils espèrent qu'ils seront nombreux.

**M. Yves Blanc**, Conseiller général, informe qu'un arbre à la Sicel est mangé par un castor, il risque de tomber donc il faudrait que la Commune fasse quelque chose. D'autre part, il relève que sur les plans faits par Meka, l'Administration communale est située sur la Grand-Rue, en face de l'Escale, ce qui est faux. Enfin, par rapport à la 5G, toute cette semaine Cablex changeait des choses sur l'antenne qui se trouve sur l'Hôtel du Débarcadère. Est-ce par hasard de la 5G ?

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, a été interpellée par des gens qui habitent Estavayer-le-Lac qui trouvent les décorations de Noël magnifiques mais qui se plaignent que les lampadaires aient été éteints. Pour certaines personnes, cela donne un sentiment d'insécurité. Dans le même ordre d'idée, quand va-t-on éteindre un peu les lumières de la Route d'Yverdon qui sont vraiment un éclairage agressif. Concernant la déchetterie, le compost et les déchets verts, elle sait que M. Aebischer est en contact avec le groupe « Demain la Broye », qu'il est question de faire une collaboration pour des composts de proximité organisés par des citoyens et que probablement au printemps une séance d'informations aura lieu. Elle demande une confirmation à ce sujet. Enfin, elle se permet une petite remarque, faite par des citoyens, relevant que la circulation est un peu difficile aux alentours de 16h30 au centre-ville et on ne voit pas souvent la Police communale ; ce serait bien de faire un effort là-dessus et en plus que ce ne soit pas son véhicule qui coince un peu parce que parqué « hors cases ».

**M. André Losey**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc, qu'il va faire le nécessaire afin de corriger l'erreur sur les plans de Meka.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc, pour Cablex qu'il va demander des informations à Fribourg car il n'est pas au courant de ce dossier.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc qu'effectivement le castor cause beaucoup de soucis à la Sicel mais également à la Plage. Il y a trois semaines, 3-4 arbres ont dû être entourés de treillis au camping de la Plage car ils commençaient à être attaqués par le castor. Il prend note de l'intervention de M. Blanc et fera le nécessaire.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Rodriguez qu'effectivement il a eu des contacts à ce sujet avec Mme Calais de « Demain la Broye ». Une séance publique est préparée pour fin mars 2020 à la Prillaz où il y aura plusieurs intervenants pour parler de ce sujet, des groupes de travail seront mis en place. Il donnera certainement plus d'informations lors de la prochaine séance du Conseil général.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Rodriguez que cela se faisait déjà comme cela les années précédentes. Les lampadaires de l'éclairage public sont éteints là où il y a les décorations de Noël. Pour la Route d'Yverdon, un message a été présenté dernièrement à ce sujet au Conseil général et un travail sera fait prochainement sur l'éclairage en-dehors de la vieille-ville maintenant que celle-ci est terminée. Dans ce travail, il est prévu de supprimer des éclairages à certains endroits et d'en rajouter à des endroits critiques.

**M. Samuel Ménétrey**, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Rodriguez qu'il prend bonne note d'intensifier la présence policière lorsqu'il y a des problèmes. Il profite de son intervention pour demander à tous de partager que lorsque l'on va du côté Est au côté Ouest ou le contraire de la ville, il faut utiliser plutôt la route de contournement que de passer par le centre-ville, cela évitera de congestionner le centre et facilitera le travail de la Police.

**Mme Elodie Calais**, Conseillère générale, donne un complément d'informations sur le projet de soirée sur les déchets verts organisé par « Demain la Broye » et la Commune. Cette soirée aura lieu le 31 mars à 19h00 à la Prillaz. L'idée est d'aborder cette problématique des déchets verts avec un conférencier qui contextualisera cet enjeu-là au niveau global. Il devrait y avoir une intervention de quelqu'un de chez Goutte pour expliquer comment cela se passe localement. Ensuite, une partie participative et dynamique permettra aux gens de faire part de leurs difficultés. Pour finir des professionnels présenteront leurs solutions simples et accessibles à tous. L'idée est de montrer aux gens qu'il s'agit de ressources qui sont valorisables localement et qu'il existe différentes solutions.

DATE : 19 DECEMBRE 2019 – 20h00

**M. Serge Thorimbert**, Conseiller général, informe que c'est la dernière fois qu'il s'adresse à ses collègues ce soir. En effet après plus de 14 ans passés dans cette assemblée, il a décidé de laisser sa place à un camarade de parti. Il n'est pas Eddy Mitchell mais c'est sa dernière séance. Il souhaite une belle fin de législature et de belles fêtes de fin d'année. Applaudissements. **M. le Président** lui présente ses remerciements ainsi que ceux de tous pour son engagement au sein de la Commune.

**M. André Losey**, Syndic, à l'approche de la fin de l'année, veut remercier le Conseil général pour la bonne collaboration qui a eu lieu tout au long de celle-ci malgré des fois des différends sur certains sujets. Il peut qualifier cette collaboration de très positive. Merci pour l'engagement de chacun pour la Commune. A 5 jours de la veillée de Noël, il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année dans leur famille et avec leurs proches et leur présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et vive la Commune d'Estavayer. Applaudissements. Comme le veut la tradition, une verrée de fin d'année est offerte aux personnes présentes ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le mercredi 19 février 2020, le lieu sera déterminé ultérieurement. Le Bureau, lui, se réunira le lundi 3 février à 19h30 à la Grenette.

Comme le veut la tradition, une verrée de fin d'année est offerte aux personnes présentes ce soir, au public et à la presse également. **M. le Président** souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et une magnifique année 2020 qui, il l'espère, apportera de grands moments de bonheur et surtout une excellente santé ! Belle soirée ! Il lève la séance à 23h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :  
Anne-Claude Christan

Le Président :  
Pierre-Alain Joye

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus